



---

**CONSEIL**  
**SÉANCE DU 31 AOÛT 2016 - N° 267 -**

---



Présidé par Monsieur Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 28 septembre 2016

**MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES**

**Collège A - S1 : PROFESSEURS**

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
	Frédéric LEMOIGNO
	Camille MARTINAND-MARI
X	
	Geneviève DEGOLS
X	
X	
X	

**Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILÉS AUX PROFESSEURS**

Martin IN

Georges LUTFALLA

	Maurizio NOBILI

**Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS**

Adam ALI

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Éric IMBERT

Frédéric LEMOIGNO

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
X	
X	
X	
X	
	Valérie ROLLAND
X	

**Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILÉS AUX ENSEIGNANTS CHARGÉS DE RECHERCHE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT**

Camille MARTINAND-MARI

Mylène OGLIASTRO

X	

**Collège C : USAGERS**

Timothée **MARTINOD**  
 Pierre GANAULT (suppléant)  
 Fanny **PATRAS**  
 Clémentine COLOMER (suppléant)  
 Vincent **PONS**  
 Jonathan LEPINE (suppléant)  
 Justine **RIVERS-MOORE**  
 Maria IGUAL-BELTRAN (suppléant)  
 Pierre **VAN-ISEGHEM**  
 Tony RUBIO (suppléant)  
 Audrey **DERAINE**  
 Sarah TAALLAH (suppléant)  
 Maurizio **TOFT**  
 Roy CHAYEB (suppléant)  
 Tarama **NASSER**  
 Charlotte ARMAGNAC (suppléant)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	

**COLLÈGE D : PERSONNELS IATOSS**

Georges **BOUBY**  
 Dalila **HAMMAR**  
 Christine **LAROUI**  
 Thierry **VINDOLET**

X	
X	

**Personnalités extérieures**

Christelle **JOURNET**  
(Conseil Économique et Social)

Françoise **BONS**  
(Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées)

Michaël **DELAFOSSE**  
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Chantal **MARION**  
(Montpellier Agglomération)

Chantal **RONCERO**  
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
	Jean-Pierre PECOUL

**Personnalités extérieures à titre personnel**

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

X	
	Michel VIGNES

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

**Membres en exercice : 40**  
**En début de séance, 24 membres présents ou représentés**

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :  
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)

**Invités permanents présents :**

**- Directeur(trice)s adjoint(e)s**

Geneviève **DEGOLS**

Alain **HOFFMANN**

Jean-Yves **LE GUENNEC**

Maurizio **NOBILI**

**- Directeurs de département**

Thierry **BRETAGNON** (Physique)

Loïc **DARIDON** (Mécanique)

Christophe **DONY** (Informatique)

Jean-Sébastien **FILHOL** (Chimie)

Bernard **GODELLE** (BE)

Philippe **MUNCH** (DESTEEM)

Bruno **TOURAINÉ** (Bio : MV)

**- Chefs de service**

Béatrice **BOYER** (Communication)

Corinne **FERNANDEZ** (Relations Internationales)

Caroline **FRISOU** (Affaires Générales et Juridiques)

Gilles **GUEVELLOU** (Responsable administratif)

Nicole **MAGNAN** (Licences)

**- Secrétaire de séance**

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)

**- Invitée**

Sandrine **MAURICE** (BE)

Le **mercredi 31 août 2016**, à 8 heures 45, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le jeudi 25 août 2016, se sont réunis sous la Présidence de **M. HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, Salle des Actes - bâtiment 7 du campus Triolet -.

**M. HALBOUT** ouvre la séance et procède au rappel de l'ordre du jour :

1. *Intervention du Directeur,*
2. *Approbation du PV n°266,*
3. *Point sur la rentrée 2016,*
4. *Point sur le LMD4 et les MCC,*
5. *Première présentation de la lettre de cadrage campagne BIATS,*
6. *Première présentation de la lettre de cadrage campagne EC,*
7. *Première présentation de la lettre de cadrage budgétaire,*
8. *Questions diverses.*

**M. HALBOUT** s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au premier point de l'ordre du jour.

Avant de débiter cette séance **M. HALBOUT** souhaite communiquer des éléments d'information sur le déroulement de la rentrée.

**M. HALBOUT** indique qu'il a, en présence des Directeurs adjoints, accueilli les étudiants de la Faculté des Sciences et a pu présenter la composante. Lors de ses allocutions, il a particulièrement insisté sur la notion de respect : respect envers les autres, entre les étudiants et respects des différences : « *en cette époque « tendue », nous avons la chance d'avoir, sur le campus Triolet, une population mixte provenant d'horizons divers et vivant en harmonie. Il est important que l'atmosphère demeure sereine pour que les étudiants puissent se concentrer sur leurs études !* »

## 1. INTERVENTION DU DIRECTEUR

### a- **Évolution des pratiques pédagogiques en licence**

**M. HALBOUT** souligne que le premier point abordé aujourd'hui concerne l'évolution des pratiques pédagogiques.

**M. HALBOUT** a mis à disposition des conseillers les rapports rédigés par **M. LEMOIGNO**.

**M. HALBOUT** demande à **M. LEMOIGNO** de présenter le bilan relatif à la remédiation au titre de l'année universitaire 2015-2016.

**M. LEMOIGNO** informe tout d'abord l'assemblée qu'il s'agit de la seconde et dernière année de remédiation, se déroulant uniquement sur le deuxième semestre. À présent, l'Année Préparatoire à l'Enseignement Supérieur Scientifique va débiter et s'étendre sur toute une année.

Concernant la remédiation, **M. LEMOIGNO** signale que les résultats n'étaient pas très « positifs » lors de la première année où l'absentéisme était plutôt important. Cela était certainement dû à l'absence d'esprit de groupe : la bonne méthode n'avait sûrement pas été mise en œuvre. L'année passée, certains problèmes ont été résolus. S'agissant de l'absentéisme, la présence obligatoire des étudiants a été instituée. Si une absence était constatée, l'étudiant était contacté et devait fournir un motif sérieux, sous peine d'être renvoyé de ce semestre de remédiation.

**M. LEMOIGNO** précise qu'à la fin du semestre, 25 étudiants étaient présents sur les 30 inscrits initialement : cela représente une proportion beaucoup plus importante que l'année d'avant. Les étudiants étaient particulièrement actifs et un véritable esprit de groupe s'est instauré, et ceci a aussi eu un effet positif au niveau des résultats. Pendant les enseignements et lors des évaluations régulières, il a été constaté que ces étudiants « *avaient appris à travailler* ».

Sur le plan de leur orientation, **M. LEMOIGNO** indique qu'il n'a pas eu de retour sur ce que ces étudiants sont devenus. Toutefois, plus des trois quarts ont choisi une orientation différente de leur souhait de départ - qui était de poursuivre leurs études au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier -.

**M. LEMOIGNO** note que ces étudiants, aux profils différents, sont tout à fait aptes à réussir dans les conditions actuelles en L1 de la Faculté des Sciences. Toutefois, ils se sont rendus compte très rapidement que « *les études longues n'étaient pas forcément pour eux* ». De ce fait, ils ont préféré se réorienter vers des BTS et des écoles.

In fine, **M. LEMOIGNO** conclut que très peu d'étudiants ayant participé à ce semestre de remédiation, restent au sein de la Faculté des Sciences pour y effectuer leurs études. La remédiation, du point de vue du « *reformatage des étudiants* » s'inscrivant au sein de la Faculté, « *cela ne fonctionne pas tellement ...* »

**M. HALBOUT** rappelle que l'une des missions de la Faculté des Sciences est d'accueillir les étudiants puis, de les diriger vers des formations et filières adaptées.

**M. LEMOIGNO** s'interroge : « *La Faculté des Sciences est-elle la seule composante à initier ce processus ?* ». Si cette dernière forme des étudiants s'inscrivant ensuite en IUT ou au sein d'autres composantes de l'Université de Montpellier, il serait opportun que les enseignants de l'Université accompagnent ceux de la Faculté des Sciences dans cette mission.

**M. IMBERT** note que les étudiants avaient fait le choix de se réorienter et se demande si ces derniers ne sont pas plutôt dans cette attente.

**M. IMBERT** poursuit : ces étudiants ont pu ne pas être acceptés en BTS ou en IUT. Ce semestre de remédiation leur permet peut-être d'accéder par la suite à ces formations.

**M. LEMOIGNO** acquiesce. Avant la remédiation, il avait été demandé à ces étudiants quel était leur souhait de départ. Plus de 50% voulaient rester au sein de la Faculté des Sciences. Or, parmi cette proportion, près de 50% se sont réorientés ailleurs.

**M. LEMOIGNO** ajoute qu'il ne suffit pas d'avoir la volonté de rester en L1 ... pour réussir en L1.

**M. BOUBY** reprend les propos de **M. HALBOUT** : accueillir, former et orienter les étudiants sont les missions de l'établissement. Si la Faculté parvient à remettre le pied de ces étudiants à l'étrier, cela constitue déjà une réussite, et ce, même si ces derniers ne restent pas après au sein de la composante ...

**M. LEMOIGNO** est en accord avec les propos de **M. BOUBY**. Toutefois, l'APESS représente plus d'heures et les Directeurs de Département sont moins enclins à y dédier les enseignants, ce qui peut être compréhensible.

**M. BOUBY** s'interroge : « *Quelles sont nos missions ?* ». Les Directeurs de Département n'ont rien à dire ! Nous revenons toujours au même facteur : « *l'argent !* » Bientôt nous serons « *universitéisés* » et souhaiterons que les étudiants soient un pur produit « *UM* » !

Pour **M. BOUBY**, les choses ne doivent pas fonctionner ainsi : cela est très sclérosé !

**M. LEMOIGNO** approuve les propos de **M. BOUBY** et lui rappelle le cadrage de l'APESS : former des étudiants pour qu'ils restent au sein de la Faculté des Sciences.

Pour **M. BOUBY**, cela n'avait pas été formulé ainsi au départ !

**M. BOUBY** souligne que cela fait des années qu'il se bat pour que cette année de préparation et de remise à niveau soit instituée. Mais à présent, « *on nous dit que celle-ci est faite pour former des personnes qui doivent rester chez nous !* ».

Pour **M. BOUBY**, la Faculté accueille des étudiants qui, pour certains, n'ont pas le niveau requis : il convient effectivement de leur remettre le pied à l'étrier. Pour autant, s'ils font le choix de s'orienter ailleurs, notre action aura constitué malgré tout une réussite, et ce, même si cela ne sera pas mentionné ainsi par les indicateurs de l'Université. Il n'empêche que les missions qui nous sont dévolues auront été accomplies !

Pour **M. BOUBY**, nos missions sont plus importantes que tout le reste !

**M. HALBOUT** note que **M. BOUBY** et **M. LEMOIGNO** ne divergent pas.

**M. HALBOUT** poursuit ce point et indique qu'une discussion est intervenue avec les Directeurs de Département concernés, notamment s'agissant de la question des moyens. Il en est ressorti que cette année fait évidemment partie des missions de la composante. **M. HALBOUT** n'est pas partisan d'un cloisonnement entre l'Université et la Faculté des Sciences car ces opérations concernent toute la dimension scientifique de l'Enseignement supérieur. En conséquence, la composante va sensibiliser les équipes des autres UFR et IUT ainsi que les enseignants du secondaire. En effet, certains Départements ont eu recours à des enseignants agrégés, déchargés par le Rectorat d'académie afin d'intervenir dans le cadre de leur service.

**M. HALBOUT** insiste : « *tout le monde est concerné par ce dispositif !* »

**M. BOUBY** remarque que le rapport rédigé par **M. LEMOIGNO** ne présente pas cette action de manière positive.

**M. HALBOUT** n'est pas d'accord avec cette dernière remarque.

Pour **M. LEMOIGNO**, il serait négatif de limiter la formation des étudiants à la seule Faculté des Sciences de Montpellier.

**Mme DEGOLS** précise que lors de l'examen des dossiers de l'APSS, 1 500 étudiants avaient candidaté pour pouvoir ensuite, s'orienter vers des études de Médecine. Il s'agit essentiellement de bacheliers issus de baccalauréats technologiques des domaines social et médical.

Pour **M. DEGOLS**, cela pose problème : « *la Faculté des Sciences n'est pas une préparation en Médecine !* ».

Pour **M. BOUBY**, il s'agit au contraire d'une bonne chose : cela permet aux étudiants de découvrir le fonctionnement de l'Université.

Pour **Mme DEGOLS**, « *les Facultés de Médecine et de Pharmacie doivent venir en aide à la Faculté des Sciences concernant la mise en place de l'APSS ...* ».

**M. BOUBY** comprend cela et rappelle que « *nous faisons tous partie de la même université : il serait normal de s'entraider entre composantes !* ».

**M. HALBOUT** rappelle que ce constat a été formulé lors du Salon de l'Étudiant. Il pense que les Facultés de Médecine et de Pharmacie observeront le déroulement de l'APSS cette année et apporteront ensuite leur soutien à la Faculté des Sciences.

**M. HALBOUT** le répète : « *ce dispositif concerne toute l'Université de Montpellier dans son ensemble et même au-delà !* ».

#### **b- Journée d'accueil des nouveaux étudiants 2016 - JANE -**

**M. HALBOUT** informe les membres du Conseil que la Journée d'Accueil des Nouveaux Étudiants -JANE - interviendra le jeudi 22 septembre prochain au sein du Jardin des Plantes de Montpellier. L'ensemble des étudiants de l'Université y est convié.

**M. HALBOUT** a mis en ligne le carton d'invitation ainsi que l'affiche de présentation de cette journée où seront présentées, toutes les associations de l'Université de Montpellier. Un buffet ainsi que des concerts seront également organisés.

**M. HALBOUT** précise que les étudiants de la Faculté ont été informés de cette journée à l'occasion des réunions de rentrée. L'ensemble des personnels est également le bienvenu.

Pour **M. HALBOUT**, « *il est important de pouvoir fêter la rentrée tous ensemble !* ».

**M. HALBOUT** demande aux élus étudiants s'ils souhaitent ajouter une information.

Les étudiants élus n'ont pas d'information supplémentaire à apporter à ce propos.

**M. HALBOUT** suggère de passer à la présentation du prochain Conseil qui aura lieu le 28 septembre prochain.

**c- Prochain Conseil - mercredi 28 septembre 2016 -**

**M. HALBOUT** informe l'Assemblée que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier interviendra le mercredi 28 septembre 2016, à 8 h 30 - Salle des Actes - bâtiment 7 du campus Triolet -. L'ordre du jour sera le suivant :

1. Intervention du Directeur,
2. Approbation du PV n°267,
3. Vote de la lettre de cadrage campagne BIATS,
4. Vote de la lettre de cadrage campagne EC,
5. Vote de la lettre de cadrage budgétaire,
6. Statuts de la Faculté des Sciences,
7. Vie étudiante,
8. Questions diverses.

**M. HALBOUT** signale qu'un point relatif au LMD4 et aux MCC sera très certainement ajouté à cet ordre du jour. La Direction n'étant pas suffisamment avancée sur ce sujet en cette rentrée, il sera donc proposé de voter les derniers changements inhérents aux Modalités de Contrôle des Connaissances, sachant que le cadrage avait été validé avant les vacances estivales.

**M. HALBOUT** rappelle que si les conseillers souhaitent ajouter ou modifier un point à l'ordre du jour, ils pourront le faire lors du prochain Bureau qui se réunira le mardi 20 septembre 2016 et/ou en contactant directement, **Mme GAUCERAND**, Assistante de Direction.

**M. BOUBY** n'a pu être présent lors du dernier Bureau du 23 août dernier : il était encore en congés annuels.

**M. HALBOUT** indique que ce Conseil qui se réunit avant la rentrée estudiantine, permet de marquer le démarrage de l'année universitaire. Mis à part le Procès-verbal, aucun vote « *stratégique* » n'est prévu mais il est important de fixer le calendrier des Conseils pour les prochains mois.

Comme à chaque rentrée universitaire, **M. HALBOUT** explique que ce Conseil sera l'occasion de réaliser un point de situation sur les prochaines campagnes qui seront engagées par la Faculté des Sciences. Les premières propositions feront suite aux différents retours adressés par les Départements et services : c'est la raison pour laquelle **M. HALBOUT** a insisté pour que l'ensemble des rapports d'activité lui parviennent afin d'opérer une synthèse et réfléchir à la manière d'inclure les différentes demandes lors des prochaines campagnes d'emplois.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** suggère de passer au point suivant.

**2. APPROBATION DU PV N°266 - 11 JUILLET 2016**

**M. HALBOUT** rappelle que le Conseil précédent portait exclusivement sur le bilan de l'année universitaire 2015-2016.

**M. HALBOUT** donne la parole à Mme BONS, nouvelle représentante de la Région Occitanie - Pyrénées-Méditerranée au sein de cette Assemblée.

**Mme BONS** remercie tout d'abord le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier pour son accueil.

**Mme BONS** informe les conseillers qu'elle est médecin hospitalier au sein du CHU de Nîmes et également Vice-Présidente de la Région en charge des Solidarités, des Services publics, de la Vie Associative et du Logement.

**M. BONS** est présente pour défendre la formation des jeunes. Selon elle, « *il n'y a pas de petits dossiers !* »

**M. HALBOUT** remercie **Mme BONS** et indique qu'ils ont eu l'occasion d'échanger sur la politique internationale qui pourrait être mise en place par la Faculté des Sciences de Montpellier.

**M. BOUBY** demande s'il s'agit de la nouvelle Région.

**Mme BONS** et **M. HALBOUT** lui répondent qu'il s'agit effectivement de la nouvelle Région nommée « Occitanie - Pyrénées-Méditerranée ».

**M. GODELLE** profite de cet instant pour faire part de son départ : il va quitter ses fonctions de Directeur de Département en cette rentrée universitaire et de nouvelles élections interviendront très prochainement.

**M. GODELLE** souhaite au Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier de pouvoir « *bien travailler sur les problèmes auxquels la composante fait face, en particulier sur la question de l'innovation pédagogique, qui se trouve au cœur de notre actualité* ». C'est dans ce cadre qu'il y a, à son sens, un travail important à mener.

Pour **M. GODELLE**, il est vital de mettre cela en place !

**M. GODELLE** souhaite aux conseillers un bon courage pour la suite !

**M. HALBOUT** remercie **M. GODELLE** de son intervention et également, pour avoir impulsé, dans ce Conseil, des changements en matière d'évolution des pratiques pédagogiques, et avoir contribué « *à des belles opérations* » dans le cadre des campagnes d'emplois !

**M. BOUBY** tient également à remercier **M. GODELLE** avec qui il a bien œuvré au sein de la Faculté des Sciences. Même s'ils se sont souvent querellés lors de séances en Conseil d'Administration de l'ex-UM2, ils ont appris à se connaître et à s'apprécier !

**M. BOUBY** souhaite à **M. GODELLE** un bon courage pour la suite.

Avant de procéder au vote, **M. HALBOUT** informe les membres du Conseil que :

- **Mme FICHARD-CARROLL** a donné procuration à **M. LEMOIGNO**,
- **Mme GALL-BORRUT** a donné procuration à **Mme MARTINAND-MARI**,
- **M. IMBERT** a donné procuration à **M. BOUBY**,
- **M. IN** a donné procuration à **M. NOBILI**,
- **Mme LARIONOVA** a donné procuration à **Mme DEGOLS**,
- **Mme MARION** a donné procuration à **M. PECOUL**,
- **Mme TERKI** a donné procuration à **Mme ROLLAND**,
- **M. VIGOUROUX** a donné procuration à **M. VIGNES**.

Comme à son habitude, **M. HALBOUT** remercie **Mmes FRISOU** et **GAUCERAND** ainsi que **M. GUEVELLOU** pour la qualité rédactionnelle de ce document et le respect des échéances de communication et de diffusion !

**M. HALBOUT** demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler à son sujet.

En l'absence d'observations, **M. HALBOUT** suggère de procéder à la validation du procès-verbal n° 266 - Conseil de la Faculté des Sciences du lundi 11 juillet 2016 -.

**Votants : 24 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 24

Le PV n° 266 - Conseil du lundi 11 juillet 2016 - recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

**M. HALBOUT** remercie les membres du Conseil pour ce vote unanime et l'équipe rédactionnelle de ce procès-verbal.

### 3. POINT SUR LA RENTRÉE 2016

**M. HALBOUT** souhaite céder la parole à **Mme DEGOLS** pour que cette dernière présente un point de situation sur cette rentrée. Avant cela, il précise avoir mis à disposition des conseillers, un document relatif à l'état actuel des inscriptions administratives.

**M. HALBOUT** informe l'assemblée que le nombre d'inscrits est à peu près comparable à celui de l'an dernier.

À ce jour, **Mme DEGOLS** ajoute qu'il y a environ 3 500 inscrits en licence et 400 en master. Il convient de préciser que les inscriptions en master ont débuté récemment, ce qui explique ce faible effectif.

S'agissant des licences, **Mme DEGOLS** signale que 1 950 étudiants sont en première année au lundi 29 août dernier. Elle rappelle que la campagne d'inscription s'achève le 5 septembre prochain.

Selon **Mme DEGOLS**, les effectifs seront stabilisés, et comparables à ceux à l'an dernier d'ici la clôture des inscriptions.

**Mme DEGOLS** rappelle que les procédures mises en place étaient nettement plus strictes cette année. Pour la première fois, la Direction de la Faculté des Sciences a décidé de faire comme les autres établissements et composantes de l'Université de Montpellier, « à savoir être très rigoureuse au niveau de l'application APB ». Ainsi, tous les étudiants doivent passer par cette application pour s'inscrire en L1. Jusqu'à présent, la Faculté acceptait ceux n'ayant pas fait le nécessaire sur APB ... La composante a toutefois gardé une porte d'entrée pour ces derniers puisque certains d'entre eux sont actuellement en train d'adresser leur dossier qui fera l'objet d'un examen : « ils seront accueillis là où il restera des places disponibles ! ».

**M. HALBOUT** précise que cette procédure concerne tous les étudiants qui n'auront pas choisi la Faculté des Sciences de Montpellier sur APB ou souhaitant changer d'orientation - par exemple un étudiant ayant fait le choix d'un BTS en premier vœu, ayant été accepté dans cette filière mais qui préfère finalement venir étudier au sein de la Faculté des Sciences -. Chaque dossier sera étudié attentivement.

**Mme DEGOLS** indique que la pré-rentree des L1 a débuté hier, mardi 30 août. Les étudiants sont venus plus nombreux que l'année dernière, « les amphithéâtres étaient tous pleins ! ». Tout se passe bien pour le moment mis à part quelques dysfonctionnements informatiques.

**M. BOUBY** en a été averti : il trouve ces incidents dommageables.

**Mme DEGOLS** confirme les propos de **M. BOUBY**, d'autant plus qu'ils avaient été pointés l'année dernière auprès de la DSIN qui s'était engagée à solutionner ce problème.

Pour **M. BOUBY**, cela est regrettable car la démarche initiée auprès des étudiants est positive et se retrouve « minée » par des problèmes informatiques.

**Mme DEGOLS** précise qu'un nouveau point de situation sera réalisé lors du prochain Conseil.

**Mme DEGOLS** ajoute que les inscriptions pédagogiques ont également commencé pour les L1. Certains menus disposent de places limitées : le cas des étudiants est traité individuellement et ce, avec attention.

**M. HALBOUT** souhaite rappeler la date limite de dépôt des dossiers pour les inscriptions exceptionnelles hors APB.

**Mme DEGOLS** informe l'Assemblée que celle-ci a été fixée au 7 septembre prochain. Les dossiers seront examinés le 13 septembre 2016.

**M. HALBOUT** en conclut qu'après cette date, les enseignants seront pratiquement fixés sur les effectifs par parcours, ce qui est satisfaisant du point de vue de la gestion des groupes.

**Mme DEGOLS** reconnaît que les dates d'inscriptions administratives et pédagogiques ont été considérablement avancées et espère que cela satisfera les enseignants lors du démarrage de leurs enseignements.

**M. HALBOUT** rappelle que l'année dernière, il avait été constaté que le fait d'avancer les inscriptions permettait de contrôler les flux, « ce qui est une chose très positive ! » Un autre point est à prendre en considération car il demeure significatif : la Faculté constate que

moins d'étudiants abandonnent leur formation en cours d'année. Ainsi, il convient de noter que lorsqu'un étudiant s'inscrit tôt, il est pris en charge plus en amont et reste plus volontiers dans les groupes ...

Pour **M. HALBOUT**, il conviendra d'observer si cette tendance se confirme cette année.

**M. HALBOUT** demande si les conseillers ont une remarque à formuler sur ce point.

**M. BOUBY** souhaiterait aborder trois points lors des questions diverses :

- le premier point porte sur l'application UM Adhoc,

- le second concerne les commandes via l'UGAP. **M. BOUBY** avait dénoncé l'an dernier les dysfonctionnements de cette plateforme, or, l'Université continue d'effectuer ses commandes chez ce prestataire. À cet effet, **M. BOUBY** n'a toujours pas reçu sa commande d'avril dernier ...

- le dernier point concerne les échos relatifs aux commandes. Une note de service a été transmise aux gestionnaires indiquant que ces dernières s'achèveraient fin novembre 2016.

**M. HALBOUT** a posé la question en Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier : il répondra à **M. BOUBY** en fin de Conseil. Toutefois, il précise que la réponse apportée a été rassurante concernant le dernier point ...

**M. HALBOUT** confirme que ces trois points seront abordés lors des questions diverses et suggère de passer au point suivant.

#### 4. POINT SUR LE LMD4 ET LES MCC

**HALBOUT** informe l'auditoire que ce point est reporté au prochain Conseil du mois de septembre.

#### 5. PREMIÈRE PRÉSENTATION DE LA LETTRE DE CADRAGE « CAMPAGNE ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS »

**M. BOUBY** prend la parole et déplore que les campagnes d'emplois soient identiques à celles de l'an dernier. Ces dernières seront discutées entre « chefs », les élus n'auront malheureusement aucun droit de parole à ce niveau !

**M. HALBOUT** demande à **M. BOUBY** s'il parle de la Faculté des Sciences ou de l'Université de Montpellier.

**M. BOUBY** précise qu'il évoque la situation de l'Université de Montpellier.

**M. HALBOUT** rappelle que le point de ce jour concerne la Faculté des Sciences de Montpellier.

**M. BOUBY** indique que ce qui va être décidé au sein de la composante remontera auprès de la gouvernance de l'Université et sera, in fine, décidé par des « chefs ». Aucun dialogue n'interviendra avec les élus et les différents Départements d'enseignement ... comme cela se faisait au sein de l'ex UM2.

**M. BOUBY** trouve ce fonctionnement lamentable ...

S'agissant de la Faculté des Sciences, **M. HALBOUT** souligne que le processus reste identique. Cependant, il fera remonter la remarque de **M. BOUBY**.

**M. HALBOUT** présente le projet de lettre de cadrage - Cf. *annexe 1* -.

**M. HALBOUT** rappelle la genèse rédactionnelle de la lettre de cadrage pour les campagnes d'emplois : dans un premier temps, une synthèse émanant des rapports d'activité des Départements d'enseignement est rédigée par les Directeurs respectifs, suite à la tenue des différents bureaux et des assemblées générales ; ces rapports ayant été présentés lors du dernier Conseil du mois de juillet. **M. HALBOUT** entend le répéter : « *la Faculté des Sciences est sur un mode de fonctionnement transparent !* ».

Pour **M. HALBOUT**, une lettre de cadrage n'est pas uniquement la concaténation des intentions des Départements et des disciplines. Elle fait également apparaître une politique, qui se décline pour la Faculté des Sciences de Montpellier, de la manière suivante :

- établissement d'un bilan de ce qui a été réalisé lors des précédentes campagnes,
- récapitulatif des engagements pris l'an dernier et dont il convient de tenir compte durant cette année,
- bilan de la politique de redéploiements que cela soit en termes de supports ou de chapeaux. S'agissant des supports, la Faculté avait effectué une politique de redéploiements vers les Départements les plus déficitaires, sous réserve que ces profils redéployés soient ouverts sur des thématiques transverses afin de pourvoir des besoins qui ne pouvaient l'être dans le cas d'une simple reconduction.

**M. HALBOUT** explique que la deuxième « règle » devrait permettre un repyramidage au sein de Départements déficitaires en professeurs des universités, notamment ceux de Biologie-Écologie et du DESTHEM.

Pour **M. HALBOUT**, il conviendra d'initier une réflexion pour les Départements Informatique et Bio-MV qui sont aussi déficitaires, dans la mesure où peu de recrutements locaux sont intervenus cette année au sein du premier et que le ratio PR/MCF est « assez bas » pour le second.

**M. HALBOUT** souligne que cette politique induit une vigilance quant aux équilibres et doit donner des chances comparables aux MCF des différentes disciplines d'être promu PR. À cet effet, **M. HALBOUT** a, cette année encore, indiqué au sein de la lettre de cadrage, le bilan des différents postes qui ont été mis au concours au titre de l'article 46-3. Cette politique sera poursuivie : des discussions sur les priorités au sein des Départements auront lieu et la chronologie des différentes ouvertures sera précisée. Un certain nombre d'engagements qui ne pourront être tenus cette année devront être pris en compte les années suivantes.

**M. HALBOUT** rappelle que le Département Informatique a bénéficié ces dernières années de très peu de promotions locales mais des opérations ont été menées en lien avec l'IUT de Béziers. Des possibilités qui auraient permis d'ouvrir des postes sur le fondement du 46-3 ou de promouvoir des maîtres de conférences au grade de PR - ont été utilisées au profit d'opérations de « rapatriement » de collègues PR de l'IUT de Béziers sur la Faculté des Sciences. Aujourd'hui, il existe un vivier de « jeunes MCF » au sein de ce Département qui sont motivés pour passer PR : une discussion doit donc être engagée ! Il s'agit d'une piste lancée par **M. HALBOUT** pour les prochaines années, en tenant compte du fait que les postes de PR sont rares et limités.

**M. HALBOUT** place le Département Mathématiques à part, car la politique nationale en la matière, n'est pas favorable au recrutement local.

Pour **M. VERNICOS**, cela est provisoire : des discussions sont engagées à ce sujet du fait du constat d'une pénurie.

**M. HALBOUT** souligne le fait, que, pour le moment, on a réussi à « faire tourner » les promotions.

Concernant les redéploiements, **M. HALBOUT** ajoute que lors de la précédente campagne, la Faculté a réussi à ouvrir deux postes aux interfaces. Cette politique doit être poursuivie !

**M. HALBOUT** présente la synthèse des différents redéploiements - Cf. annexe 1 -. Les Départements de Mathématiques et de Physique sont moins sous-encadrés que l'Informatique, la Biologie et les Sciences de la Terre. « Nous continuerons très certainement à redéployer des postes venant des Mathématiques et de la Physique vers d'autres Départements, y compris des chapeaux de professeurs. » Les Directeurs de Département concernés en ont été avertis ; un certain nombre de départs à la retraite auront lieu au sein du Département de Mathématiques : il convient donc d'être cohérents et de poursuivre cette politique de redéploiements.

Pour **M. HALBOUT**, il est essentiel de se donner les moyens de la politique que nous souhaitons mener.

**M. HALBOUT** rappelle le cadrage des prochaines campagnes - Cf. annexe 1 - :

- afficher des postes pluridisciplinaires,
- rééquilibrer les ratios PR/MCF,
- rééquilibrer les potentiels d'enseignement au regard du nombre d'heures à réaliser - **M. HALBOUT** note que ces trois priorités peuvent se combiner -,
- maintenir le potentiel de recherche et l'adossement aux thématiques nouvelles. La Faculté est une UFR où des enseignements sont adossés à des laboratoires de recherche de grande qualité ; le potentiel recherche méritant d'être préservé.

**Mme JOAB** prend note de la synthèse concernant l'évolution des forces sur ces dernières années - présentée dans la lettre de cadrage - et demande la période de référence.

**M. HALBOUT** lui répond que cette dernière est de cinq ans.

**M. HALBOUT** présente ensuite les priorités que la composante souhaite impulser. La Faculté des Sciences a réussi à mener à bien un certain nombre d'opérations aux interfaces, comme cela a été évoqué au moment de l'intervention relative au départ de **M. GODELLE**.

**M. HALBOUT** suggère de présenter la mise en œuvre de cette politique de manière plus précise en tenant compte des demandes des différents Départements.

**M. HALBOUT** informe les conseillers que celles de 2015-2016 ont été synthétisées dans la troisième partie du document - *Cf. annexe 1* -. Les Départements étant représentés ce jour, **M. HALBOUT** propose de ne pas lister l'ensemble des demandes : chacun pourra intervenir tout le long de la discussion.

Bien que sollicité, **M. HALBOUT** indique que le Département EEA n'a pas instruit de demandes pour les deux-trois prochaines années : la structure préfère attendre l'effectivité des départs pour mettre en œuvre une politique.

S'agissant du Département de Mécanique, **M. HALBOUT** précise que celui-ci concentre ses priorités en matière d'accompagnement suite à l'arrivée de l'imprimante 3D en son sein. La priorité du Département serait de pouvoir bénéficier d'un renfort de type PRAG ou d'une collaboration conjointe avec Polytech Montpellier.

**M. HALBOUT** poursuit avec les huit autres Départements :

- *Biologie Écologie* : **M. GODELLE** a présenté la politique du Département consistant à poursuivre ce qui a été déjà engagé lors du précédent bilan. Un poste de PR va se libérer et une demande de chapeau supplémentaire est formulée pour ouvrir un deuxième support de ce type par l'intermédiaire d'une opération interne et externe. Cela permettra à la fois de satisfaire le renforcement en poste de PR tout en donnant la possibilité aux MCF de se positionner sur ces profils. Il est toutefois signalé que le Département est en déficit d'encadrement : il est nécessaire de favoriser la thématique de l'écologie tropicale.

**M. HALBOUT** a mis ces deux thématiques en avant comme cela avait été fait en fin d'année par **M. GODELLE**. La politique du Département, de ce point de vue, est claire. À présent, il convient de discuter de tous les moyens à déployer et engagements à prendre pour pouvoir la mettre en place de manière adéquate.

- *Bio-MV* : Concernant les deux Départements Scientifiques composant Bio-MV, les choses sont assez claires. **M. HALBOUT** a demandé à **M. TOURAINE** de mener une réflexion approfondie sur le profil de poste de PR, suite au départ à la retraite de **M. MANGEAT**.

**M. HALBOUT** cède la parole à **M. TOURAINE**.

**M. TOURAINE** précise qu'une réflexion est effectivement intervenue entre la fin du mois de juin et le début du mois de juillet.

**M. TOURAINE** explique que les postes ne sont pas affichés mais les besoins ont suivi les évolutions pédagogiques. Le poste de **M. MANGEAT** est une sorte de « canalisation ».

Pour **M. HALBOUT**, il s'agit très probablement d'un profil pour lequel il n'y aura peut-être pas de vivier local, ce qui nécessitera de l'ouvrir à l'extérieur. « *Il convient donc d'affiner les choses.* ».

**M. TOURAINE** acquiesce et précise qu'une communication sera réalisée en ce sens.

Pour **M. HALBOUT**, le poste ne sera peut-être pas ouvert lors de cette campagne : cela dépendra notamment des contraintes et des viviers ...

**M. TOURAINE** comprend la position de **M. HALBOUT** mais souhaite être en capacité de pouvoir procéder à cette ouverture dès cette année. Toutefois, il est certain que le contexte général devra être pris en compte.

**M. HALBOUT** ajoute que le poste 66-69 mis au concours cette année se situait aussi aux interfaces ; le profil ayant été mûrement réfléchi.

**M. TOURAINE** souhaite ajouter que le tout premier poste figurait en première position de la liste complémentaire du Département depuis trois ans.

**M. HALBOUT** tient à encourager les Directeurs de Département à s'inscrire dans la perspective d'une politique pluriannuelle, permettant, « *dès que nous en avons la possibilité* », d'ouvrir les profils puis de passer à la priorité suivante.

**M. BOUBY** s'interroge : « *Une discussion a-t-elle eu lieu au sein des Départements ?* »

**M. HALBOUT** lui répond par l'affirmative.

**M. BOUBY** lui demande si les Départements scientifiques ont également été inclus dans ces discussions.

**M. TOURAINE** indique que cela a été le cas en ce qui le concerne.

**M. BOUBY** entend des rumeurs prétendant le contraire. Il souhaite éclaircir certaines choses : « *Les Départements scientifiques ont-ils déjà été mis en place ? Des réunions se sont-elles vraiment tenues avec les élus de ces instances ?* ».

Pour **M. BOUBY**, cela n'est pas clair : on entend que les Départements scientifiques sont « *en train d'être institués* » puis **M. TOURAINE** affirme que « *nous* » avons décidé des choses au mois de juin. A qui fait référence ce « *nous* » : au Département Bio-MV ou au Département scientifique ?

**M. BOUBY** sait comment ont fonctionné les anciens Départements scientifiques et cela ne suivait pas exactement les principes mentionnés dans la lettre de cadrage !

**M. BOUBY** a des doutes dans la mesure où la réflexion concernant les postes est intervenue fin juin-début juillet, au moment même de la mise en place des Départements scientifiques.

**M. BOUBY** pose à nouveau sa question « *Les Départements scientifiques se sont-ils réellement mis en place ? Si oui, y-a-t-il eu une discussion réelle au sujet des postes demandés ou est-ce une seule et même personne qui prend la décision au nom du Département scientifique ?* ».

**M. BOUBY** souhaite avoir connaissance des comptes rendus des Départements scientifiques afin d'appuyer les demandes. Ces écrits devraient indiquer le nombre de personnes présentes à l'occasion de ces réunions et montrer ainsi comment tout cela a été décidé ! Cela sera la preuve que ces structures fonctionnent correctement.

**M. BOUBY** demande à **M. TOURAINE** s'il détient ce document.

**M. BOUBY** en a assez d'entendre des gens parler en utilisant le « *nous* » alors qu'une seule personne décide seule dans les faits ...

**M. BOUBY** signale qu'il existe des élus au sein de la Faculté des Sciences qui souhaitent pouvoir consulter ces documents.

**M. BOUBY** rappelle à **M. HALBOUT** le fonctionnement antérieur de ces instances et les dérives qui ont eu lieu dans le passé.

**M. BOUBY** était contre la mise en place de ces structures qui ont finalement été instituées. Il souhaite aujourd'hui avoir la preuve que celles-ci fonctionnent de manière conforme au règlement !

**M. HALBOUT** rappelle à **M. BOUBY** que le Conseil évoque ce jour le cadrage général dans une volonté de transparence.

Pour **M. HALBOUT**, il est clair que le but et la priorité de la Faculté est de suivre ce qu'il se passe au sein des Départements scientifiques. Ces derniers vont affiner les profils et faire émerger leurs priorités, comme l'a fait la composante Faculté des Sciences.

**M. BOUBY** interrompt **M. HALBOUT** et s'adresse au Directeur du Département de Chimie : « *ce Département scientifique fonctionne-t-il ?* »

**M. FILHOL** lui répond que la Directrice a été élue.

**M. HALBOUT** souligne que le Conseil n'aborde aujourd'hui que l'état des lieux et les priorités. Pour autant, dans les semaines à venir, la Faculté sera très attentive aux débats qui se tiendront au sein des Départements scientifiques ; comme cela fut le cas pour les CTE.

À cet effet, **M. HALBOUT** invitera l'ensemble des Directeurs de Départements scientifiques en Conseil de la Faculté des Sciences afin de leur demander de fournir les comptes rendus de réunion, d'expliquer leur fonctionnement ainsi que les priorités qu'ils poursuivent.

**M. HALBOUT** ajoute que cela sera fait avant le passage au sein des Conseils centraux afin que le débat puisse avoir lieu au sein de la Faculté des Sciences.

**M. BOUBY** demande à **M. HALBOUT** s'il participe aux Départements scientifiques.

**M. HALBOUT** lui répond que la composante y est invitée : de ce fait, il a demandé d'une part, à être en copie de tous les échanges et d'autre part, à être informé sur tout ce qu'il se passe dans ces structures. Il souhaite ainsi veiller au bon fonctionnement de ces Départements scientifiques.

**M. BOUBY** en a assez d'entendre des rumeurs sans savoir d'où elles proviennent !

**M. HALBOUT** le répète : à ce jour, les Départements scientifiques se mettent en place. Il suit attentivement ce qu'il se passe et le Conseil sera prochainement destinataire d'un compte rendu indiquant ce qui a été dit et décidé dans ces Conseils et informant de la manière dont cela l'a été.

**M. HALBOUT** insiste : l'ensemble des Départements scientifiques seront conviés au sein du Conseil de la Faculté des Sciences !

**M. BOUBY** s'est engagé à ne plus s'énerver ...

**M. HALBOUT** le rassure : « *nous sommes actuellement en période de rentrée mais restons vigilants !* ».

**M. TOURAINE** précise que **M. BOUBY** n'a jamais sollicité les comptes rendus. Toutefois, s'il le souhaite, il peut les lui transmettre.

**M. BOUBY** demande à **M. TOURAINE** s'il souhaite reparler du fonctionnement du CTE qui était totalement anti démocratique !

**M. HALBOUT** appelle **M. BOUBY** au calme.

**M. BOUBY** insiste : il ne veut pas que les Département scientifiques soient mis en place de la même manière que le CTE. Il souhaite avoir des éléments tangibles montrant que les Départements scientifiques se réunissent de manière régulière !

**M. HALBOUT** le répète : cela sera fait. « *Le Conseil n'est pas là pour effectuer des procès d'intentions !* ».

**M. HALBOUT** poursuit sa présentation de la première annexe et indique avoir regroupé le Département d'enseignement de Biologie avec le DESTTEEM, dans la mesure où il s'agit de la thématique Sciences de la Vie et de la Terre et que ce dernier émerge au Département scientifique B3E STE.

**M. HALBOUT** a mis les demandes supplémentaires des profils transversaux à part.

**M. MUNCH** remarque une erreur dans le document : il s'agit du poste MCF 35-36 Géologie « *structurale* » et non structurante. Ce poste est actuellement dédié à l'enseignement au sein du Master « Géologie des Ressources et des Réservoirs » qui est en train de se développer avec les laboratoires et le Département.

Quant à la demande du chapeau de PR - dans l'optique d'une promotion d'EC au sein du Département éventuellement en 46.3 -, **M. MUNCH** indique que ce dernier est sollicité afin de parvenir à un ratio MCF/PR équitable sur la Faculté des Sciences. En effet, les MCF au sein de ce Département réclament de pouvoir être promus.

**M. HALBOUT** note la « *coquille* » et indique qu'il va suivre attentivement les débats ayant lieu au sein du Département scientifique, et ce, d'autant plus que le DESTTEEM a déjà fait remonter une demande quant à un possible redéploiement - et donc, un poste supplémentaire se situant aux interfaces de la thématique de l'Eau -.

Concernant la Chimie, **M. HALBOUT** précise qu'il était présent lors de l'assemblée générale qui est intervenue en fin d'année universitaire. Il a sollicité des précisions relatives aux demandes et trois possibilités demeuraient :

- ouverture d'un poste au concours sur la thématique « *Matériaux* »,
- ouverture par anticipation d'un poste de PR en section 32 sur une thématique pour laquelle il existe un vivier de candidats locaux,
- reconduction d'un poste suite à une promotion locale en section 32 au sein de l'ICGM.

**M. HALBOUT** demande à **M. FILHOL** de compléter son intervention s'il le souhaite. Il y a aujourd'hui une opération structurante avec une thématique totalement nouvelle. Un poste est ouvert avec une possible promotion : il sera ensuite discuté de ce qui sera fait. Enfin, les forces seront reconduites car l'enseignante qui est partie, était indispensable au bon fonctionnement de la Faculté des Sciences.

**M. FILHOL** explique que l'opération structurante est menée au niveau de la recherche depuis très longtemps. « *Cela fait quatre ans que l'on en parle à l'échelle du laboratoire : celui-ci attendait de disposer d'un vivier suffisant.* » Les sections 31-32-33 cherchent à avoir de très bons candidats afin de faire émerger de nouvelles thématiques recherche. Maintenant et après discussion avec les Directeurs de laboratoire, nous avons atteint ce vivier « *critique* ».

**M. HALBOUT** souligne que les discussions au niveau de la recherche existent depuis longtemps. La Faculté des Sciences regardera comment le Département scientifique se positionne au titre des futures politiques.

S'agissant des thématiques MIPS, **M. HALBOUT** indique que le document présenté - *Cf. annexe 1* - n'a pu être mis à jour. En effet, les discussions avec les laboratoires évoluent et de ce fait, les priorités recensées sur le présent diaporama sont à *prendre* « *avec des pincettes* ». Le document est mis à jour sur l'ENT du Conseil.

**M. HALBOUT** rappelle que le Département Informatique a un nouveau Directeur - **M. DONY** - et que le Département scientifique se met actuellement en place. Il existe un fort besoin d'adéquation entre les profils « recherche » et « enseignement » et ce, d'autant plus que quatre supports seront disponibles dans les prochaines années à l'échelle du Département Informatique.

**M. HALBOUT** a demandé à **M. DONY** - comme il le fera auprès du Directeur du Département scientifique - qu'une politique pluriannuelle soit instaurée afin de faire émerger un certain nombre de thématiques, que la Faculté mettra ensuite en lumière ...

**M. HALBOUT** insiste : les thématiques recherche sont en train d'évoluer. Certaines opérations restent encore en cours, notamment avec l'IUT de Béziers et d'autres établissements universitaires.

**M. HALBOUT** rappelle que le Département Informatique doit présenter une politique pluriannuelle.

**M. HALBOUT** le reconnaît : il met une certaine pression à ce sujet ... et il cède la parole à **M. DONY**.

**M. DONY** distinguera successivement les priorités fortes au niveau des enseignements avant d'aborder les discussions en cours entre l'enseignement et la recherche. Concernant l'enseignement, **M. DONY** fait part du besoin important de conforter les masters AIGLE et Imagina recevant énormément de demandes et représentant une part importante des offres d'emplois sur le marché du travail. Dans le cadre du master Imagina, un parcours dédié aux jeux-vidéos a été monté par **M. KORICH** qui n'est plus à la Faculté des Sciences et n'a jamais été remplacé : seuls des intervenants extérieurs assurent aujourd'hui ces enseignements.

Concernant le parcours AIGLE, **M. DONY** souligne une montée en puissance de ce dernier : la promotion a presque doublé en termes d'effectif ... Or, cela coïncide également avec le départ l'an prochain de **M. DUCOURNEAU**, l'un des piliers de ce master.

Coté recherche, **M. DONY** signale qu'une dynamique est actuellement instituée au sein du Département Informatique. Celui-ci essaie de monter de nouveaux profils avec de nombreuses interfaces. Cette réflexion va permettre de faire émerger des demandes au niveau de la recherche qui devront être combinées avec l'enseignement. Cela n'est pas un travail évident car la réflexion n'est pas toujours coordonnée.

Au demeurant, **M. DONY** souligne qu'une réflexion globale est menée avec tous les Directeurs d'équipes du Département Informatique, en coordination avec le Département scientifique, dans le but de déterminer les premiers mots clés.

Concernant le Département Informatique, **M. HALBOUT** note que cette discussion n'avait pas pu émerger en assemblée générale de manière précise concernant les quatre supports.

Au vu des efforts déployés par le Département, **M. HALBOUT** va plus loin : « *si cinq thématiques reviennent, cela permettra d'inscrire dans la durée un certain nombre de priorités. Il appartiendra ensuite au Conseil de les ordonner* ».

**M. HALBOUT** invite les Directeurs de Département à donner de la « *matière* » au sein de ce Conseil afin qu'il puisse ensuite se positionner sur un certain nombre d'opérations.

Pour **M. HALBOUT**, un petit retard a été pris et peut-être comblé sous réserve que la réflexion avance sur cette discipline ô combien stratégique pour la Faculté des Sciences ! Formation d'excellence, soutenue par un laboratoire reconnu sur le plan international - le LIRMM -, il serait vraiment regrettable que la composante ne s'implique pas en la matière.

**M. HALBOUT** opère une analogie : l'ISEM, laboratoire rayonnant à l'échelle mondiale et dont les disciplines ont des besoins en termes d'enseignement fait clairement émerger ses priorités à travers une politique scientifique claire.

**M. HALBOUT** ne prétend pas que le LIRMM est à la l'informatique ce que l'ISEM est à l'écologie mais il souligne les approches qui devraient être similaires.

Pour **M. HALBOUT**, le Département Informatique doit réellement travailler à ce propos !

Concernant les redéploiements menés à l'échelle des Mathématiques et de la Physique, **M. HALBOUT** note que certains ont eu lieu et que d'autres constituent encore des priorités :

- en Mathématiques, il convient de noter un poste de PR 26 en Probabilités-Statistiques correspondant au support de **M. DRONIOU** - actuellement en disponibilité en Australie -. Ce dernier n'enseignait pas à proprement parler cette matière : ce poste est destiné à cette discipline à ses interfaces avec la Biologie,

- en Physique, il existe un support de MCF 28 suite à une promotion à l'IUT de Nîmes. Un changement de thématique interviendra : ce poste sera consacré au graphène, sujet sur lequel le laboratoire est en pointe.

**M. HALBOUT** achève sa présentation en abordant la question des profils situés aux interfaces, sur laquelle il va demander aux conseillers de réfléchir. Cette dernière suppose une concertation ainsi qu'un travail de prospective avec les Départements scientifiques, afin de faire émerger des demandes.

**M. HALBOUT** indique qu'une volonté a déjà émergé au sein du Département DESTHEM, autour de la thématique « Eau », qui prend de plus en plus d'ampleur. La demande qui a été soumise est bien argumentée. Émergent également progressivement des profils aux interfaces entre les Sciences « dures » et les Sciences du Vivant.

**M. HALBOUT** signale que cela fait deux ans qu'une telle opération n'a pas été menée à bien. En conséquence, **M. HALBOUT** croit qu'il faut continuer à faire émerger des profils en ce sens.

Pour **M. HALBOUT**, **Mme FISTON-LAVIER** est bien placée pour témoigner de la volonté de la composante d'ouvrir de tels profils aux interfaces puisqu'elle est elle-même sur un poste aux interfaces entre l'Informatique et ISEM. **M. HALBOUT** demande à ce que le Conseil poursuive la réflexion dans ce domaine.

**M. HALBOUT** note ces deux priorités et ajoute qu'il pourrait y en avoir d'autres. Il faut toutefois affiner ces profils pour que la composante les mette en œuvre soit dans le cadre de cette campagne, soit pour la prochaine.

**M. HALBOUT** note quelques demandes de PRAG ainsi que des renouvellements au niveau du Département de Langues et plusieurs demandes qu'il conviendra d'arbitrer :

- au sein du Département de Mécanique : projet d'installation de l'imprimante 3D,
- pour les CMI : eu égard à la montée en puissance des CMI, il conviendra de prévoir le recrutement d'un enseignant en SHS.

**M. HALBOUT** précise qu'un arbitrage devra avoir lieu pour déterminer les priorités sur le plan chronologique.

**M. HALBOUT** demande si les conseillers ont d'autres interventions à formuler sur la présentation de cette lettre de cadrage.

**Mme ROLLAND** interroge **M. HALBOUT** concernant l'opération liée à l'IUT de Nîmes.

**M. HALBOUT** lui répond qu'il ne dispose pas, à ce jour, de précisions en la matière : les choses ne vont pas dans le sens affiché sur la lettre de cadrage de la Faculté des Sciences de Montpellier. Pour la composante, ce poste est lié à l'IUT, aux interfaces entre la Chimie et la Physique, avec un profil d'enseignement plutôt tourné vers la Physique et un profil recherche plutôt tourné vers l'ICG.

**M. HALBOUT** a proposé à l'IUT de créer un profil de manière conjointe mais pour l'instant, ce qui émerge, n'est pas de ce qui était envisagé initialement.

**M. HALBOUT** continue de défendre un profil d'enseignement « Physique » et un profil recherche situé aux interfaces et affiché ICG.

**M. HALBOUT** ne désespère pas de convaincre les équipes de l'IUT d'opérer une reconduction de profil aux interfaces citées.

À ce jour, **M. HALBOUT** craint que l'on revienne sur les engagements pris et remercie **Mme ROLLAND** pour ce précieux rappel : il convient de rappeler qu'un engagement avait été pris en la matière ! La Faculté des Sciences doit pouvoir poursuivre dans la direction qui avait été fixée, d'autant plus que celle-ci faisait l'objet d'un consensus.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

## 6. PREMIÈRE PRÉSENTATION DE LA LETTRE DE CADRAGE CAMPAGNE BIATS

**M. HALBOUT** présente la lettre de cadrage BIATSS - Cf. *annexe 2* -.

**M. HALBOUT** explique avoir rédigé le bilan des années précédentes afin de rappeler que la Faculté des Sciences de Montpellier s'était engagée, il y a quelques années, dans une politique de stabilisation et de requalification des emplois au niveau de la composante.

**M. HALBOUT** souhaite, par là-même, montrer que la Faculté ne reviendra pas sur cette politique et n'aura pas recours à des emplois précaires. La composante est particulièrement vigilante à ce que tout support vacant soit prioritairement occupé par un personnel statutaire.

**M. HALBOUT** insiste : cette politique n'est pas menée au sein de toutes les composantes. Il est parfois plus simple d'avoir recours sur le long terme, à des agents non titulaires mais cela n'est pas la politique de la Faculté des Sciences de Montpellier ! Lorsqu'un support est vacant, cela implique donc de donner la priorité à un recrutement par le biais d'une mutation interne ou d'une ouverture au concours.

Pour **M. BOUBY**, c'est une excellente opération pour la Faculté des Sciences !

**M. HALBOUT** précise qu'il reste un seul contractuel à ce jour ; cet agent rencontrant des difficultés à présenter des concours. Toutefois et alors même que ce collaborateur donne entière satisfaction, l'administration de la Faculté entend renouveler son contrat.

**M. BOUBY** précise qu'à l'échelle de l'Université de Montpellier, plus d'agents sont intégrés, plus l'on recrute de CDD ...

Pour **M. BOUBY**, la démarche mise en place au sein de la Faculté des Sciences est effectivement très positive !

**M. HALBOUT** insiste : cette politique est celle que la Direction souhaite poursuivre. Les missions étant inscrites dans la durée, il convient de bénéficier de personnels statutaires.

Concernant le maintien du potentiel et les nouvelles demandes, **M. HALBOUT** explique qu'il est toujours très compliqué d'y répondre. C'est la raison pour laquelle ces dernières se sont inscrites, campagne après campagne, dans un cadre pluriannuel et que l'on procède « *petit à petit mais, pas aussi vite qu'on le voudrait ...* » à un certain nombre de redéploiements pour honorer des sollicitations émergeant au sein des Départements d'enseignement.

**M. HALBOUT** note que c'est ce qui a permis à la Faculté des Sciences cette année, de redéployer un poste vers le Département de Chimie, eu égard au besoin qu'il manifestait depuis deux ans. **M. HALBOUT** espère également que cela permettra, lors des prochaines années, d'honorer d'autres demandes, parmi lesquelles :

- un personnel, de niveau ASI, pour les TP au sein du Département Chimie,
- un appui au sein du master Énergie,
- des interventions plus ponctuelles au sein d'autres Départements.

**M. HALBOUT** résume ce qui a été opéré cette année : « *Comme nous voulons que les personnels arrivant sur de nouvelles fonctions, soient prioritairement des agents statutaires, cela nous oblige en interne, à procéder à un jeu de chaises musicales. En conséquence, la Faculté accompagne ses personnels dans leurs demandes de mutation et d'évolution professionnelle.* ».

**M. HALBOUT** précise toutefois que plusieurs demandes, relatives à l'octroi de postes supplémentaires, restent encore en suspens.

Pour **M. HALBOUT**, le Conseil devra réfléchir aux priorités à valider dans le cadre de cette campagne.

Si des oublis existent, **M. HALBOUT** informe l'assemblée que « *c'est le bon moment pour nous en avertir !* ».

**M. HALBOUT** poursuit sa présentation et évoque le troisième point, qui se veut être nouveau depuis un ou deux ans ; ce dernier faisant suite à une demande de **M. BOUBY** formulée au sein du Conseil concernant la nécessité d'accompagner les agents dans leurs évolutions de carrière, autrement que par simple passage au « *corps supérieur* » par liste d'aptitude. Cela concerne l'ouverture de postes dans le cadre de concours permettant aux personnels d'évoluer professionnellement dans leur carrière.

**M. HALBOUT** rappelle à l'auditoire que c'est ce qui a été fait ! Néanmoins, cette année, des personnels ayant voulu se porter candidats à des concours, n'ont pas pu le faire car ils n'ont pu finaliser leur démarche. **M. HALBOUT** pense en particulier à un agent exerçant au sein du Département Chimie pour lequel il y a eu un « *raté* » concernant la validation de son dossier administratif.

**M. HALBOUT** insiste : les agents doivent être aidés dans la préparation de leur dossier afin de « *passer* » la barrière de l'accessibilité. Des oraux blancs doivent également leur permettre de s'entraîner. **M. HALBOUT** rappelle que **M. GUEVELLOU** et **Mme VILLANUVA THERON** mènent ces simulations en interne

**M. HALBOUT** s'adresse à tous les Directeurs de Département et Chefs de service : il est essentiel d'informer et de suivre les personnels administratifs et techniques ; ces derniers étant déjà stressés par les épreuves « *Soyez vigilants !* »

Cette année, **M. HALBOUT** espère que des personnels seront accompagnés jusqu'au bout de leur démarche ...

**M. FILHOL** reconnaît qu'il y a eu un « *raté* » pour un agent de son Département en raison de plusieurs facteurs : difficultés à obtenir les documents au niveau de l'Université, campagnes de promotions communiquées au dernier moment ... « *Cela fut extrêmement compliqué pour cette personne !* ».

Pour **M. FILHOL**, celle-ci se sent opprimée par l'administration et il souhaiterait avoir des marques de soutien à son égard !

Selon **M. BOUBY**, cette situation trouve notamment son origine dans les conséquences de la fusion UM1/UM2. Avant, lorsqu'on demandait un papier, on allait directement au bâtiment 7. À présent, tout est délocalisé, ce qui complexifie les démarches ! Concernant la situation évoquée par **M. FILHOL**, il s'agit d'un « *bug énorme* » et cet agent, qui est une personne très motivée et qui accomplit remarquablement bien ses missions, risque d'être démotivé !

Pour **M. BOUBY**, le Département Chimie ne fonctionne pas sans cet agent ! Or, celui-ci est un personnel de catégorie C, payé 1 300 € par mois et accomplissant le travail d'une secrétaire de Direction !

**M. BOUBY** a une amie qui est secrétaire de Direction dans le secteur privé ... Elle perçoit un salaire de près de 3 000€ !

**M. HALBOUT** a souhaité faire écho, ce jour, à cette situation et reconnaît le « *raté* ».

**M. BOUBY** ne dit pas que cela est la faute de **M. HALBOUT** mais il y a eu un bug ! Cette personne est en partie responsable : eu égard à sa fonction de secrétaire administrative, elle aurait dû faire la démarche de se renseigner bien auparavant Il convient malgré tout de soutenir fortement cet agent.

**M. HALBOUT** précise que la Direction de la Faculté a tout fait pour sécuriser les postes et elle sera d'autant plus vigilante cette année, que certains agents préparent d'ores et déjà des concours au sein de certains Départements comme par exemple, le DESTHEEM.

Sur cette lettre de cadrage, **M. HALBOUT** met en évidence le fait que « *l'on peut déplorer le faible effectif d'agents administratifs et techniques au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier par rapport à d'autres composantes de l'Université ...* » Leur investissement est cependant reconnu à l'échelle de l'Université car, chaque année, la composante bénéficie de passages au corps supérieur, par liste d'aptitude.

**M. HALBOUT** insiste : le travail des personnels Biats de la Faculté des Sciences est reconnu mais l'on devrait faire mieux, notamment concernant l'accompagnement aux concours. Cela doit être une priorité !

**M. HALBOUT** note une réussite plus importante pour les concours des personnels issus de la filière technique. Toutefois, le problème des Branches d'Activités Professionnelles - BAP - subsiste car les agents ne sont pas tous sur un pied d'égalité : lorsqu'un poste est mis au concours, tous ne peuvent pas y concourir. Pour les personnels administratifs, cela est beaucoup plus ouvert. « *Cependant, nous sommes aujourd'hui en retard pour leur préparation : il convient donc de s'améliorer en la matière !* ».

À cet effet, pour **M. HALBOUT**, certains agents administratifs au sein des Départements devraient notamment être mieux accompagnés !

**Mme LAROU** souligne que la lettre de cadrage indique qu'un agent de catégorie A, a bénéficié en 2010, d'un avancement par liste d'aptitude au sein du Département Bio-MV. Elle en doute ...

**M. HALBOUT** explique que la personne exerçait ses fonctions à l'époque au sein de ce Département : elle est à présent affectée à 100 % au sein de la recherche. Cette personne relève de la BAP E : elle n'est ni gestionnaire, ni secrétaire.

**M. HALBOUT** cède la parole à **M. FILHOL**.

**M. FILHOL** remercie très sincèrement **M. GUEVELLOU** et **M. HALBOUT** d'être intervenus et d'avoir essayé de régler le problème relatif à l'agent exerçant au sein de son Département. Mais, selon lui, il conviendra d'être à l'avenir plus efficace dans le dialogue entre le Département et le central ...

**M. HALBOUT** insiste : une vigilance accrue sera observée cette année !

**M. BOUBY** reprend les propos de **M. HALBOUT** concernant la promotion des personnels techniques et ajoute que le nombre de promus est infime au regard des effectifs d'agents de catégorie C ! « *Nous ne pouvons pas maintenir pendant 30 ans un personnel motivé avec un salaire de 1 300€ par mois ! Cela n'est pas possible !* ».

**M. BOUBY** se considère lui, comme un cas « à part ». Toutefois, même s'ils sont motivés, les agents ont aussi une famille à nourrir : « *leur condition est catastrophique !* ».

**M. BOUBY** ajoute que, si l'on compare avec Polytech Montpellier, de nombreux agents techniques au sein de cette composante relèvent de la catégorie A, et ce, alors qu'ils occupent des fonctions similaires aux agents exerçant au sein des Départements d'enseignement de la Faculté des Sciences.

Pour **M. BOUBY**, « *ce problème ne peut être résolu ! Cela fait vingt ans qu'il est dénoncé par Sud Éducation à l'échelle de l'Université de Montpellier !* ».

**M. BOUBY** assure un travail nécessitant un niveau bac+3 voire bac+5 ! En effet, il effectue un travail d'enseignant alors qu'il n'est qu'agent de catégorie C ! Un grand nombre de personnels techniques sont dans son cas !

**M. HALBOUT** acquiesce.

**M. BOUBY** demande expressément qu'un technicien de catégorie A soit positionné au sein de la Halle technologique car, il y aura des responsabilités d'encadrement. Certes, une personne ayant un niveau technique remarquable sera positionnée, alors même qu'elle méritait de l'être depuis longtemps ! Pourtant, tout cela ne résoudra qu'un problème parmi tant d'autres !

**M. BOUBY** prolonge son propos et souhaite que le Conseil revienne sur l'application Adhoc dans le cadre des « *questions diverses* » : « *les personnels techniques sont traités comme des moins que rien !* ».

**M. HALBOUT** revient sur la question initiale de **M. BOUBY** et rappelle qu'il n'y a pas eu de politique nationale active en la matière : nous sommes donc obligés de « *déminer* » avec nos moyens !

**M. BOUBY** acquiesce : « *Nous agissons avec ce qui nous est donné ... et ces moyens sont très faibles* ».

**M. BOUBY** souligne qu'au sein de l'ancienne Université Montpellier 2, 190 agents étaient promouvables avec en moyenne deux possibilités de promotions par an. « *Un personnel devait donc attendre 90 ans pour bénéficier d'un avancement !* ».

**M. HALBOUT** rappelle la possibilité de promotion par concours. Cependant, tous les agents ne sont pas égaux ...

Pour **M. BOUBY**, un chimiste spécialisé tel que lui ne peut pas passer de concours.

**M. HALBOUT** nuance ce propos : cela est possible si un poste correspond à ce profil ou en cas de départ à la retraite, comme cela a lieu cette année. Ce dernier souhaite réfléchir précisément à ce qu'il faudrait faire. « *Tout cela est extrêmement difficile !* ».

Des personnels sont en poste depuis vingt ans : ces derniers méritent d'obtenir une promotion ! Cela est notamment valable pour les personnes exerçant des missions d'encadrement dans des salles techniques et qui se révèlent indispensables eu égard à leur parfaite connaissance du système ! Il évoque des situations similaires au sein de services, comme celui des Relations Internationales.

**M. HALBOUT** signale que la lettre de cadrage présente une politique globale ... à l'échelle de l'établissement.

Pour **M. BOUBY**, cela reste insuffisant.

Comme il l'a déjà indiqué précédemment, **M. HALBOUT** insiste : la Faculté des Sciences a stabilisé la situation de ses personnels !

**M. HALBOUT** souligne qu'au début de son mandat, une dizaine de personnes occupaient des postes d'agents non titulaires. La précarité a été résorbée pour douze d'entre eux ... A cet effet, la Faculté des Sciences les a accompagnés dans la préparation de leurs épreuves d'admissibilité et d'admission aux concours. Aujourd'hui, la composante est dans une démarche de « *prolongement* » de cette action et ce n'est pas facile ! « *Il convient à la fois de rassurer les personnels et de sécuriser un certain nombre de postes.* ».

Pourtant, **M. HALBOUT** le reconnaît : la Faculté des Sciences n'avance pas assez vite en la matière ...

Concernant la dernière partie de la lettre de cadrage, **M. HALBOUT** informe les membres du Conseil qu'elle est relative à la réorganisation des services administratifs. Depuis l'année universitaire 2013-2014, la Direction a opéré un important remaniement au sein des services centraux. Ce travail a abouti notamment à un nouveau fonctionnement des services de la Formation que **M. GUEVELLOU** a présenté lors du Conseil du mois de mai dernier.

Suite à cette réorganisation, **M. HALBOUT** note que les mouvements internes des agents et les prochaines ouvertures au concours vont être opérés en adéquation avec cette nouvelle réorganisation. Cela impliquera notamment des changements au sein des services Licence et Master, en parallèle du départ à la retraite d'un Chef de service au mois de juillet dernier et un autre l'an prochain.

**M. HALBOUT** cède la parole à **M. GUEVELLOU** afin de présenter **Mme FERNANDEZ**, nouvellement nommée en qualité de Responsable du service Relations internationales au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier.

**M. GUEVELLOU** adressera très prochainement un courriel présentant les « *entrées et les sorties* » intervenues durant cette rentrée universitaire, au sein de la composante.

**M. GUEVELLOU** ajoute que la Faculté a la chance d'accueillir, ce jour en Conseil, **Mme FERNANDEZ**, anciennement gestionnaire matérielle d'un EPLE de Lodève. Son parcours professionnel l'a précédemment amené à exercer des postes à l'étranger, notamment au sein des lycées français de Pékin et Mexico.

**M. GUEVELLOU** demande à **Mme. FERNANDEZ** de se présenter plus précisément à l'assemblée.

**Mme FERNANDEZ** est ravie d'être accueillie au sein de cette UFR, la Faculté des Sciences de Montpellier et ce, sur un poste qui constituait pour elle un véritable souhait professionnel.

**Mme FERNANDEZ** a suivi une formation de juriste et est entrée ensuite au sein des services de l'Éducation nationale. Son projet de vie intégrant des expériences à l'étranger, elle a travaillé à Madrid, en Espagne où elle était Chargée aux Affaires scolaires avant d'exercer au Mexique au sein d'Educsciences - aujourd'hui nommé Campus France -. Enfin, elle a également travaillé au lycée français de Pékin, ce qui fut aussi une expérience très enrichissante.

Pour **Mme FERNANDEZ**, l'avantage du poste qu'elle occupe aujourd'hui au sein de la Faculté des Sciences est principalement sa nature transversale, ce qui lui permettra de travailler avec l'ensemble des acteurs de la Faculté et de l'Université de Montpellier et notamment, la Direction des Relations Internationales. « *Cela est pour moi un réel plaisir !* ».

**Mme FERNANDEZ** espère mener à bien, le plus rapidement possible, les directives transmises par le Directeur et le Responsable administratif de la Faculté des Sciences.

**M. HALBOUT** remercie **Mme FERNANDEZ** d'être intervenue et confirme que le développement des Relations internationales fait partie des priorités que s'est donnée la Faculté des Sciences pour cette nouvelle année universitaire.

**M. HALBOUT** est heureux d'être en phase avec **Mme FERNANDEZ** à ce sujet !

**M. HALBOUT** a pu converser avec **Mme FERNANDEZ** et **M. GUEVELLOU** concernant la problématique de la mobilité sortante des étudiants de la composante.

**M. HALBOUT** a également eu l'opportunité d'échanger, à ce sujet, avec **Mme BONS**, Représentante de la Région qui se propose, d'ores et déjà, de réfléchir à l'élaboration de programmes à mener régionalement.

**M. HALBOUT** pense que **Mme FERNANDEZ** et **Mme BONS** pourront, très rapidement, travailler ensemble à ce sujet : « *il y a très certainement des opportunités à saisir en la matière pour concevoir des partenariats et accompagner les étudiants.* ».

**M. HALBOUT** reconnaît que les étudiants de la Faculté des Sciences ont du mal à appréhender un départ à l'étranger car cela coûte cher. En outre, ils ont besoin de connaître tous les bénéfices qu'ils pourront retirer d'un séjour à l'étranger. Or, cette expérience est vraiment un avantage pour la future vie professionnelle des étudiants de la Faculté ! Elle constitue aussi un enjeu important pour les étudiants issus d'un milieu modeste ; ces derniers n'ayant pas souvent eu la chance de bénéficier d'expériences à l'étranger.

Pour **M. HALBOUT**, l'une des missions de la Faculté des Sciences est de permettre à un maximum d'étudiants d'avoir cette opportunité. La mobilité sortante est l'une des priorités de la composante, ainsi que l'accompagnement qui en découle.

**M. HALBOUT** espère que celle-ci sera opérée en lien avec les collectivités territoriales pour que cette mobilité puisse se mettre en place rapidement.

**M. HALBOUT** conclut son propos et pense avoir présenté, le plus précisément possible, cette lettre cadrage dans son ensemble et remercie les membres du Conseil pour leurs interventions.

**M. HALBOUT** espère que l'assemblée a bien compris que les priorités de « *repyramidages* » seront mises en avant. Ainsi, il précise que trois demandes ont été prises en compte : la Direction essaiera de trouver les marges de manœuvre pour les honorer ou fixer un délai pour que ces postes soient ouverts le plus tôt possible, notamment celui concernant la Halle de technologie.

**M. BOUBY** rappelle que cette infrastructure ouvrira lors de la prochaine rentrée, voire en janvier 2017.

**M. HALBOUT** souligne que la Faculté de Sciences a effectivement prévu que cette inauguration ait lieu à la rentrée.

**M. HALBOUT** poursuit la lecture de la lettre de cadrage et informe l'assemblée que cette dernière présente les demandes « *services par service* » : « *cela doit nous servir de feuille de route !* ».

Concernant la Direction, **M. HALBOUT** indique que des agents sont dans une démarche de mobilité : il convient donc de leur trouver des possibilités d'évolutions.

**M. HALBOUT** se félicite d'avoir réussi à pourvoir le poste de Responsable des Relations internationales. Il remercie à cet effet **M. GUEVELLOU** qui a pu, avec la DRH de l'Université, mener les entretiens de recrutement ! Cependant, il reste encore d'autres priorités à honorer au sein de la composante...

**M. HALBOUT** souhaite terminer ce débat par « *un point cher* » à la Faculté des Sciences de Montpellier : l'appui informatique. Nous sommes aujourd'hui, « *à la fin de la feuille de route* », concernant l'intégration du Service Informatique de la Faculté -SIF- au sein de la DSIN de l'Université de Montpellier. La Direction s'est donnée le temps d'accompagner cette intégration pour que les agents soient positionnés sur une fonction correspondante à leurs aspirations professionnelles.

**M. HALBOUT** informe l'assemblée qu'il reste actuellement un personnel au niveau de la Faculté des Sciences qui n'est pas stabilisé sur une mission cible. La Direction, et notamment le Responsable administratif le rencontre régulièrement. Une piste le satisfaisant est à présent envisagée : cette personne sera accompagnée vers ce projet. Toutefois, la Faculté avait encore besoin des compétences de cet agent pour la rentrée : l'intégration différée de celui-ci permettait à la fois de répondre aux besoins de la composante et au souhait de l'agent. Indépendamment de la finalisation de ce processus d'intégration, la Faculté doit être vigilante sur deux points supplémentaires :

- le respect des engagements en ce qui concerne les contrats de service « *SI* » : la Direction va travailler à nouveau sur ce dossier en toute transparence et veiller à ce qu'il soit bien mis en œuvre,

- La Faculté a demandé à la DSIN d'identifier des agents « *ressources* » pour l'appui technique aux TP du Département Informatique.

**M. HALBOUT** insiste : « *La Faculté restera extrêmement vigilante sur ces deux points* » !

Après être passé par une phase « *pessimiste* », **M. HALBOUT** ajoute qu'il est actuellement plutôt optimiste, surtout lorsqu'il constate l'entière implication de la DSIN concernant les tests de positionnement. Les personnels compétents et qualifiés sont venus sur place, en nombre, avec le souci de bien faire !

**M. HALBOUT** pense que, « *si nous sommes dans la continuité des efforts réellement accomplis* », nous ne pouvons que nous féliciter de cette évolution. Cependant, il convient de rester attentif ! Certes, les problèmes relatifs aux logiciels et aux applications ont été résolus dans l'ensemble ... Toutefois, il ne sera satisfait que lorsque les personnels compétents « *DSIN* » seront identifiés pour le suivi des TP Informatiques.

**Mme JOAB** conclut que pour l'instant, rien n'est fait pour ces derniers !

**M. HALBOUT** souligne qu'il attendait la fin du dispositif de mobilité.

**Mme JOAB** s'interroge : « *Quelle est l'échéance ?* ».

**M. HALBOUT** répond que cela est prévu dans les jours à venir : il ne manquera pas de transmettre cette information directement au Département Informatique ainsi qu'après des membres du Conseil dès qu'il en aura connaissance. La DSIN attendait la fin du processus de « *migration* » et considérait ne pas pouvoir identifier des personnels tant que certains d'entre eux étaient toujours en poste à la Faculté des Sciences.

**M. HALBOUT** comprend la DSIN : celle-ci n'affectera pas exclusivement des agents à la Faculté. Toutefois, maintenant que la composante a tenu ses engagements, c'est à la DSIN de le faire.

**M. HALBOUT** demande si les conseillers ont d'autres remarques à formuler sur cette lettre de cadrage Biats.

**M. BOUBY** remarque un changement au niveau du service Planning-Logistique. « *Deux nouvelles personnes vont-elle y être affectées ?* ».

**M. HALBOUT** acquiesce.

**M. BOUBY** a été destinataire de remarques de la part d'enseignants concernant la charge de ce service « *exposé* ».

**M. HALBOUT** précise que celle-ci est très éprouvante : il ne faut pas laisser les gestionnaires trop longtemps en poste en son sein ...

**M. BOUBY** s'interroge : « *Ces deux nouveaux agents correspondent-ils au remplacement de ceux qui partent ?* ».

**M. GUEVELLOU** confirme que ces changements font suite à des départs.

**M. HALBOUT** indique qu'une personne supplémentaire sera présente lors de la période de transition. Le service sera ensuite mis en place « *normalement* ».

**M. BOUBY** demande si le système informatique de gestion des Emplois du temps va évoluer.

**M. HALBOUT** répond que le logiciel - « *à ce jour* » - ne changera pas.

**M. BOUBY** formule cette question au regard des problèmes posés par ce logiciel informatique.

**M. HALBOUT** « *rectifie les propos* » de **M. BOUBY** : ce logiciel n'est pas problématique ... Il y a surtout une saturation des personnels déjà en place au sein du service Planning. En outre, certains enseignants-chercheurs ont parfois des attitudes irrespectueuses et sollicitent « *trop souvent* » des demandes impossibles : « *Ce n'est pas exclusivement de la faute du service Planning si la Faculté des Sciences se trouve face à une pénurie de salles !* ».

**M. HALBOUT** insiste : ce manque de respect répété agit sur les « *nerfs et la santé* » des agents du Planning. De ce fait, il convient de temps en temps, de recadrer les équipes pédagogiques et de faire en sorte que le service fonctionne « *sereinement* » !

Pour **M. BOUBY**, ce système est rigide. Or, les enseignants ont besoin d'un peu de flexibilité pour la réservation des salles.

**M. BOUBY** se fait écho d'un grand nombre de problèmes qui sont intervenus en fin d'année universitaire : les enseignants avaient besoin de réserver des locaux mais n'arrivaient pas à obtenir ce qu'ils voulaient.

**M. HALBOUT** reconnaît que ce type de problème a été constaté. Toutefois, certains enseignants réservent également des salles sur de grandes plages horaires mais ne les occupent pas forcément. Cela s'est vérifié à l'occasion de contrôles « aléatoires » effectués par les Services ...

Pour **M. BOUBY**, ce problème a toujours existé : les enseignants réservent effectivement une salle pour toute l'année universitaire alors qu'ils n'ont que trois mois de cours ...

Pour **M. BOUBY**, le logiciel informatique devrait pouvoir résoudre ces problèmes. À une époque, une seule personne gérait ce service et tout se passait très bien !

Pour **M. HALBOUT**, il n'y avait pas les mêmes problèmes d'occupation de salles à cette époque ! Aujourd'hui, nous connaissons une réelle pénurie ! En première année - constituant la majorité des demandes -, la Faculté est passée de 1 600 à 2 300 étudiants en deux-trois ans ! Cette augmentation a donc un impact évident en termes de locaux !

Pour **M. BOUBY**, il convient maintenant d'anticiper le pic d'étudiants dans les années à venir !

**M. HALBOUT** lui répond que, d'ici là, la Faculté des Sciences de Montpellier aura des bâtiments flambants neufs !

Pour **M. BOUBY**, c'est une « *bonne blague* » ! Les bâtiments seront construits à l'horizon 2020 alors même que les effectifs continueront à augmenter !

**M. HALBOUT** signale que, cette année, il n'y a pas eu d'augmentation. Il convient donc de patienter jusqu'à 2020.

**M. BOUBY** espère que ces nouveaux bâtiments seront adaptés.

**M. HALBOUT** souligne que ceux-ci ont été pensés en tenant compte de l'évolution des pratiques pédagogiques et du nombre d'étudiants.

**M. GUEVELLOU** prend la parole et informe l'Assemblée que la Direction va revenir vers elle dans le courant de l'automne : une organisation nouvelle sera mise en place. Les équipes pédagogiques ont des exigences que les services de la Faculté des Sciences ne peuvent toujours « instantanément » satisfaire... L'application ADE n'est pas simple d'utilisation et ne peut répondre à toutes les « très » nombreuses demandes qui, au demeurant, ne lui semblent pas toujours justifiées.

Pour **M. GUEVELLOU**, les pratiques de « *surbooking* » ne peuvent pas être mises en œuvre au regard de la pénurie des locaux.

**M. GUEVELLOU** va revenir vers les « *utilisateurs* » pour essayer de comprendre les « *fortes* » contraintes qui sont celles des équipes pédagogiques concernant l'utilisation des locaux, afin de mettre ces derniers en adéquation avec la gestion des moyens mis à disposition.

**M. GUEVELLOU** et **M. LE GUENNEC** les solliciteront incessamment sous peu pour mener à bien une réflexion relative à l'utilisation de l'outil ADE.

**M. GUEVELLOU** insiste sur le fait que les moyens humains seront maintenus au sein du service Planning : deux agents maîtrisant cette application et donc « *formés* » prendront leurs fonctions au 1<sup>er</sup> septembre prochain et la Direction souhaite se donner les moyens, à terme, de renforcer ce service.

Pour **M. BOUBY**, s'il y a un manque de respect de la part des enseignants vis à vis des personnels administratifs, cela est grave !

**M. HALBOUT** acquiesce et informe les membres du Conseil que la Direction est très récemment intervenue à ce sujet.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

## 7. PREMIÈRE PRÉSENTATION DE LA LETTRE DE CADRAGE BUDGÉTAIRE

**M. HALBOUT** a mis à disposition des conseillers, la lettre de cadrage budgétaire ainsi que la présentation réalisée en Conseil d'administration dédié au débat d'orientation budgétaire.

Comme pour l'ensemble des lettres de cadrage, **M. HALBOUT** précise avoir commencé cette dernière par le rappel des « principes de la Faculté des Sciences de Montpellier » ; le rappel des cadrages précédents, puis par un point sur la situation budgétaire. Ce dernier est essentiel : il convient de disposer d'un état des lieux avant de lancer de nouvelles actions. Si le budget 2016 avait été en difficulté, la Direction de la Faculté des Sciences aurait rapidement revu sa politique en la matière !

**M. HALBOUT** revient un instant sur les cadrages précédents. Il y a trois ans et demi, il y a eu une très forte baisse sur les crédits d'investissement, que la Faculté « arrive à absorber année après année ».

**M. HALBOUT** explique que des crédits de Fonctionnement avaient été réaffectés sur des lignes en section Investissement : « *il n'était pas possible d'avoir une ligne blanche à ce niveau !* » Depuis, l'Université a abondé ces crédits mais a ensuite procédé, année après année, à une diminution de la dotation de Fonctionnement, amenant la composante à des mesures de « rigueur », notamment sur les crédits affectés au niveau des Départements d'enseignement qui n'ont pu être abondés à hauteur de ce qu'ils sollicitaient ...

**M. HALBOUT** indique que la Faculté « arrive tant bien que mal » à gérer cette pénurie grâce à l'augmentation de ressources propres, notamment par le biais de la politique offensive menée en matière de taxe d'apprentissage. Par ailleurs, la composante a signé un certain nombre de conventions avec d'autres établissements, lui permettant d'avoir des rentrées importantes. Enfin, l'augmentation du nombre d'étudiants se traduit par celle des recettes sur les droits d'inscription, compensant ainsi une partie des diminutions de dotation.

**M. HALBOUT** ajoute que, globalement, après le creux de 2013, le budget augmente régulièrement sans avoir atteint celui dont disposait la Faculté des Sciences auparavant.

Concernant le budget 2017, **M. HALBOUT** souligne que les marges de manœuvre sont présentées dans la lettre de cadrage et invite les conseillers à consulter la synthèse des évolutions constatées.

S'agissant de la situation 2016, **M. HALBOUT** a fait le point avec **M. GUEVELLOU** et **Mme VILLANUEVA-THERON** : la situation actuelle le conforte sur les futures orientations stratégiques du budget susceptibles d'être initiées.

**M. HALBOUT** signale que, depuis trois ans, la Faculté arrive en fin d'année - et donc en fin d'exercice budgétaire - à un budget qui est non seulement équilibré globalement mais aussi, ligne par ligne, traduisant « *notre maîtrise des dépenses en matière de masse salariale* ». Auparavant, en fin d'année, nous étions obligés de procéder à des transferts de crédits, eu égard à une sous-estimation des dépenses relatives aux heures complémentaires. La politique menée depuis trois ou quatre ans, inhérente à la réduction de ces dernières, permet de disposer d'un budget sincère concernant les dépenses dédiées à la masse salariale.

De ce fait, **M. HALBOUT** précise que la Faculté ne sollicite plus les Départements d'enseignement en fin d'année calendaire. Elle n'a plus à faire « *les fonds de tiroirs* » pour payer les reliquats d'heures complémentaires ; contrairement à ce qui se faisait lors des premiers exercices budgétaires !

Pour **M. HALBOUT**, il s'agit d'un bon signal : cela signifie également que les Départements peuvent profiter pleinement de leur dotation en Fonctionnement jusqu'à la fin de l'année.

**M. HALBOUT** fait part « *d'une autre bonne nouvelle* » sur l'exercice de 2016 : les recettes sont à la hauteur de ce qui était espéré - voire certainement à quelques dizaines d'euros supplémentaires - sans compter les rentrées supplémentaires attendues grâce aux nouvelles conventions signées avec les établissements secondaires !

**M. HALBOUT** rappelle que depuis un an, la Faculté encaisse notamment les droits d'inscription des étudiants inscrits en CPGE. Il conclut que le budget est donc sincère sur les dépenses et plutôt positif sur les recettes.

Pour **M. HALBOUT**, plus le budget est sincère, plus cela facilite les discussions avec la Tutelle et établit un climat de confiance avec les Départements d'enseignement qui peuvent réellement compter sur la mise à disposition de moyens.

**M. BOUBY** revient sur les heures complémentaires et fait part de l'augmentation exponentielle actuelle du nombre d'étudiants. « *Qui dit heures complémentaires dit offrir un enseignement de qualité !* ».

**M. HALBOUT** en reparlera ... La lettre de cadrage budgétaire doit inciter la composante à aller beaucoup plus loin dans cette politique. Celle-ci, menée depuis quelques années, consiste à disposer d'un enseignement de base - peut être davantage recentré sur les « *fondamentaux* » - et à offrir des UE supplémentaires soit à des étudiants en difficulté - avec la mise en place des soutiens adéquats -, soit à ceux qui sont dans une démarche de spécialisation et disposant déjà d'un projet professionnels - CMI, préparation aux concours, aux doubles cursus, ... -.

Globalement, pour **M. HALBOUT**, il y a effectivement eu une réduction du nombre d'heures sur l'offre de formation, notamment concernant les enseignements de base dédiés aux premières années. En revanche, les dispositifs de remédiation et d'accompagnement des étudiants ont été amplifiés.

**M. HALBOUT** explique qu'auparavant la Faculté des Sciences proposait « *plus à tout le monde* ». Aujourd'hui, la base est réduite mais, des dispositifs plus efficaces sont proposés en fonction des populations étudiantes.

**M. HALBOUT** signale que la prochaine lettre de cadrage intégrera le fait que le ministère sollicite des efforts concernant les crédits de Fonctionnement.

Aussi, **M. HALBOUT** appelle l'attention des conseillers à ce propos. Pour la Faculté, la diminution de ces derniers concerne l'ensemble du budget de la composante auquel s'ajoute le budget Fonctionnement de la maintenance du campus ; ce dernier n'étant pas compris dans la dotation - la Faculté dépendant de la DL ainsi que de la DPI de l'Université de Montpellier pour une certaine partie de l'entretien des locaux -. Cela est différent pour d'autres composantes - FdE et IUT notamment- où cela est intégré dans leur budget. La diminution de 5 % de la dotation sur le budget global doit anticiper la diminution de Fonctionnement de la DPI.

Comme l'an dernier, **M. HALBOUT** ajoute que l'on devra compter sur environ 70 à 80 milles euros de réduction.

**M. BOUBY** s'interroge : « *Ces 5 % correspondent-ils à ce qui existait déjà l'an dernier ?* ».

**M. HALBOUT** lui répond que ce n'est pas 5 % sur « notre budget de Fonctionnement » mais, 5 % sur la dotation allouée à la Faculté des Sciences, à la DPI et à la DL UM.

**M. HALBOUT** souligne que chaque année, la Faculté des Sciences réaffecte une partie importante de ses ressources propres sur le Fonctionnement - au regard de ses besoins - et que cette ligne ne baisse pas globalement.

**Mme JOAB** demande si la composante avait déjà eu ces 5 % de réduction l'année dernière.

**M. HALBOUT** le confirme.

**M. BOUBY** rappelle que cela fait un an et demi que la fusion est intervenue. Au moment de cette dernière, il avait été dit que le budget de l'Université ne risquait pas d'être en déficit. Or, nous nous trouvons à 30 jours des fonds de réserve et eu égard à ce qui va être ponctionné cette année, nous risquons de descendre au fur et à mesure : « *cela est malheureusement mécanique !* ».

**M. HALBOUT** poursuit son propos et annonce l'Université va aussi prélever sur les recettes des DU. Comme la composante n'en a pas, elle n'a pas de prélèvements à ce niveau-là !

**M. HALBOUT** se réjouit par ailleurs du rétablissement du financement au niveau central des CRCT ; il rappelle que la Faculté des Sciences avait décidé qu'elle financerait ces CRCT afin de marquer son attachement plein et entier à ce dispositif, quitte à être la seule à le faire. Avec l'accord de la Direction de la Faculté des Sciences, **M. HALBOUT** a réaffirmé l'utilité des CRCT locaux et a décidé de maintenir leurs financements. Ce faisant, l'Université a réagi en rétablissant le soutien des CRCT locaux à l'échelle de l'établissement.

**M. HALBOUT** explique qu'il était impensable pour l'Université de Montpellier qu'une seule composante finance les CRCT. L'action menée par la Faculté des Sciences a donc permis le rétablissement global des CRCT !

**M. BOUBY** s'interroge : « *À combien s'élève ce montant ?* ».

**M. HALBOUT** lui répond que ce dernier sera fixé - « *précisément* » - ultérieurement.

Pour **M. BOUBY**, il est opportun que ce financement revienne à l'échelle centrale, mais le montant qui était alloué auparavant doit être préservé.

**M. HALBOUT** compte donc sur les conseillers, ainsi que les élus au sein des différentes instances de l'Université de Montpellier, pour défendre un montant maximum, d'autant plus que cette dépense n'est pas la plus onéreuse sur le budget de l'Université.

**M. BOUBY** rappelle que l'Université de Montpellier comporte 5 DGS et DGSA... avec un potentiel de 50 milles euros à la fin de l'année ...

**M. HALBOUT** le répète : d'autres actions et primes coûtent bien plus chers que les CRCT !

**M. HALBOUT** précise que deux actions vont être au cœur de la politique menée par la Faculté :

- la promotion des formations à vocation internationale : **M. HALBOUT** informe l'assemblée qu'il y aura une ligne dédiée à cela, même si celle-ci ne compensera pas la perte de dotation de 70 à 80 mille euros, mais elle permettra très certainement d'émarger pour certains appels à projet,

- l'aide à l'émergence de nouvelles formes de pédagogie : **M. HALBOUT** explique qu'un certain nombre d'appels à projet sont passés. C'est l'une des priorités de l'établissement ; il faut que la Faculté se positionne. Pour l'instant, **M. HALBOUT** ne dispose pas des montants mais, les communiquera dès qu'il les aura en sa possession.

**M. LEMOIGNO** demande si les nouvelles formes de pédagogie ne comprennent que le numérique.

**M. HALBOUT** lui répond négativement mais explique que seuls des fonds concernant cet aspect ont été prévus à l'échelle de l'Université.

**M. HALBOUT** a reproduit les priorités de l'Université sur cette lettre de cadrage - en l'occurrence les nouvelles formes de pédagogie - qu'elles soient numériques ou de nature différente. C'est sur cela que la composante va communiquer.

Compte tenu de ce cadrage, **M. HALBOUT** informe les membres du Conseil que la Faculté des Sciences propose de prendre en compte la diminution de la dotation, ce qui va se traduire, pour la composante, par un effort sur les crédits de fonctionnement des Départements d'enseignement.

**M. HALBOUT** est bien conscient des contraintes « sévères » qui seront présentes au niveau des Départements. Toutefois et à côté, il apparaîtra une ligne sur les projets pédagogiques, que ces derniers soient numériques ou d'autre nature.

Sur le budget, **M. HALBOUT** souligne que la section fonctionnement affichée sera stable, voire plutôt à la hausse, grâce au nombre de nouveaux étudiants qui s'inscrivent. Toutefois, il y a également une limitation récurrente des dotations allouées aux Départements et une augmentation très sensible des lignes « projets » qui sont discutées et votées au niveau des Conseils sur deux axes prioritaires : l'international et l'innovation pédagogique.

Au moment de la construction du budget, **M. HALBOUT** note qu'il conviendra de cibler les marges de manœuvre disponibles ainsi que le montant qui pourra être affiché au niveau de la Faculté des Sciences ; ce dernier venant compléter ce qui sera versé par l'Université.

Ainsi, **M. HALBOUT** a discuté avec **Mme ROLLAND** des projets liés au numérique : « *l'Université ne financera pas tous les projets !* » Tous ceux qui ont été remontés par les Départements sont intéressants et ces derniers doivent être prestement accompagnés. La Faculté doit donc se donner les moyens nécessaires !

Pour **M. HALBOUT**, la grande orientation de ce budget 2017 est de continuer à demander aux Départements d'enseignement de faire des efforts sur les crédits récurrent en fonctionnement, eu égard à la demande de la tutelle. Les Départements pourront compléter leurs dépenses de fonctionnement en présentant des projets pédagogiques ne portant pas uniquement sur de l'investissement, mais aussi, des projets nécessitant des crédits de fonctionnement.

**M. FILHOL** souligne que, l'année passée, les Départements ont déjà absorbé une partie de cette baisse. « *Toutefois, il y a un moment où si l'on continue de baisser à hauteur de 5% par an, cela ne sera plus possible !* ».

**M. FILHOL** ajoute que le Département Chimie a diminué ses dépenses drastiquement - photocopies pour les étudiants notamment -.

**M. HALBOUT** précise que, dans le cadre du dialogue budgétaire avec la tutelle, la Faculté argumentera très précisément sur ce point, tout en appelant l'attention de l'Établissement sur les crédits de fonctionnement.

En effet, **M. HALBOUT** constate, qu'au bout d'un moment, la composante sera « *dans le dur* » d'autant plus que lors du Conseil d'administration UM, les efforts réalisés par la Faculté des Sciences ont été soulignés.

Pour **M. FILHOL**, il convient d'être clair : à un moment donné, il faudra dire aux étudiants que l'on ne peut plus dispenser un enseignement de qualité car l'Université ne donne pas les moyens de le faire !

**M. HALBOUT** entend les propos de **M. FILHOL**. Selon lui, il est nécessaire d'avoir une attitude objective ... **M. FILHOL** a fait part de son ressenti concernant la « *dénaturation* » de l'enseignement lors du comité de Direction du 30 août dernier. La Faculté a pourtant un H/E global élevé par rapport à d'autres UFR.

**M. HALBOUT** ne compare pas la Faculté des Sciences à, par exemple, l'UFR d'Économie ou de Droit. Toutefois, si une analogie est opérée entre notre composante et l'UFR de Pharmacie - celle-ci relevant également du domaine STS -, « *elle dispose d'un enseignement de base, beaucoup plus « ramassé » que le nôtre.* ».

**M. FILHOL** fait part à l'assemblée d'un bref calcul effectué la veille de ce Conseil ... et relatif à une formation se déroulant uniquement en amphithéâtre, au travers de cours magistraux, auprès d'un public de 80 personnes. Cette dernière a un H/E approximatif de sept, ce qui est « *délicat* » pour un enseignement scientifique et qui correspond, dans les faits, à une matière littéraire !

Pour **M. FILHOL**, cela revient à ne pas former des étudiants en Sciences ! Si les TP se font au sein des laboratoires de recherche, il sera possible de les financer, à condition que ces derniers acceptent de participer à cet enseignement.

Pour **M. HALBOUT**, cela peut effectivement être une piste intéressante.

**M. FILHOL** a des « *billes* » pour obtenir ce H/E.

**M. HALBOUT** approuve la réflexion de **M. FILHOL**. Selon lui, des efforts restent à faire en licence - et pas uniquement en Chimie -, car les enseignements de première année ne sont pas adaptés à un public mixte. Il conviendrait peut-être de faire un peu moins puis, de proposer ensuite « *du plus* » aux étudiants qui le souhaitent ainsi que du soutien à ceux qui se trouveraient en difficulté. Il s'agit de pistes de réflexion au niveau de l'évolution des pratiques pédagogiques.

**M. HALBOUT** rappelle qu'en première année, trois quarts des étudiants échouent lors de la première session.

« *Concernant le H/E de 10* », **M. FILHOL** va proposer des éléments qui selon lui seront bons à prendre !

**M. HALBOUT** communique des grilles de comparaison.

**M. FILHOL** précise qu'il peut discuter sur le H/E réel c'est-à-dire, le coût total de financement, ce dernier étant « *caché* » car financé par les laboratoires.

**M. HALBOUT** le répète : cela peut-être une piste ...

**M. FILHOL** poursuit sa réflexion et ajoute que dans ce cas-là, le H/E pour cette composante n'est pas comparable.

Pour **Mme ROLLAND**, les laboratoires de recherche se désintéressent de la formation depuis près de deux ans : les stages de master 1 ne se font plus en leur sein mais, dans des salles de travaux pratiques ...

Pour **M. HALBOUT**, cela est également une piste de travail.

**M. HALBOUT** explique que les laboratoires sont sensibilisés quant à leur obligation à participer à l'enseignement dans le cadre des CMI : cela fait partie du cahier des charges ! « *Il s'agit d'un engagement !* ».

**M. FILHOL** suppose qu'il s'agit d'une question de budget.

**M. HALBOUT** ajoute que les situations des laboratoires ne sont pas identiques. Certains sont « *justes* » financièrement, d'autres non ! ».

Pour **M. HALBOUT**, les laboratoires ont des ressources dont ne dispose pas l'UFR ! Leurs marges de manœuvre sont bien plus importantes !

Pour **M. FILHOL**, les laboratoires ont de plus en plus de ressources contractuelles : cela est problématique !

**M. HALBOUT** note que dans le rapport d'activité de certains laboratoires, il leur est demandé les liens avec la formation.

Pour **M. HALBOUT**, il serait intéressant que la Faculté dispose d'un droit de regard sur ce que ces derniers écrivent concernant leur implication dans le domaine de la formation.

De plus, à la lecture de ces rapports d'activité, **M. HALBOUT** souligne que la participation des laboratoires à la formation serait très importante ! Dans certaines disciplines, notamment en Écologie, ce n'est pas complètement faux. Des formations relevant de ce domaine ne tiendraient pas sans l'implication des chercheurs. Pour autant, d'autres domaines sont moins assistés et la participation de ces structures est souvent « gonflée » !

Concernant la mise à disposition de laboratoires pour les TP, **M. HALBOUT** indique que « *tout le monde ne joue pas le même jeu* ».

Pour **M. HALBOUT**, il appartient au Directeur de se rendre au sein des laboratoires de recherche pour leur demander d'œuvrer de la même manière pour la Faculté des Sciences que pour, l'UFR de Pharmacie !

Comme pour les CRCT, **M. HALBOUT** le confirme : « *tout le monde n'a pas joué le même jeu ...* ».

**M. FILHOL** note que des enseignants chercheurs sont à 240 heures de service ! S'ils prenaient auparavant deux stagiaires, ce n'est malheureusement plus le cas aujourd'hui par manque de temps !

Pour **M. HALBOUT**, rien n'empêche les chercheurs de prendre des stagiaires. La Faculté des Sciences est une UFR et ses étudiants sont formés par les professionnels de la recherche. Le CIRAD, l'IRD et le CNRS disposent bien d'encadrants !

**M. FILHOL** précise qu'un étudiant de master 1 ne rapporte « *rien* » comparé à celui de master 2 ! En conséquence, accueillir un étudiant en master première année relève du volontariat !

Pour **M. FILHOL**, certaines choses ne sont pas claires dans le cadre de ce système ! Il serait normal que l'encadrement des étudiants en master 1 soit pris en compte dans les critères de promotion des enseignants chercheurs, y compris dans les critères nationaux.

**M. HALBOUT** souligne qu'une sensibilisation à ce sujet existe déjà.

Pour **M. MANCHERON**, les étudiants de master 1 sont souvent perçus comme n'apportant aucune rentabilité. Or, les laboratoires ont plus de chance d'obtenir un retour sur investissement si les stages sont d'une durée de plus de trois mois.

**M. HALBOUT** souhaite revenir sur les propos de **M. FILHOL**, ces derniers n'étant pas « *spécifiques* » à la Chimie - « *quand bien même cette communauté disposerait de très nombreuses qualités !* ». Par ailleurs, de ce point de vue-là, il existe un hiatus entre la recherche et la formation qui lui est propre.

S'il a pris l'exemple de l'UFR de Pharmacie, **M. HALBOUT** explique que c'est parce que les pharmaciens sont beaucoup plus en symbiose que la Faculté des Sciences. La description de **M. FILHOL** révèle que les différences de *H/E* sont liées à des différences de participation des chercheurs ».

Tout cela questionne **M. HALBOUT**.

Pour **M. FILHOL**, si des enseignants chercheurs sont à « *la limite* » du sous-emploi grâce à un coefficient *H/E* plutôt faible, ils pourraient peut-être faire des enseignements plus adaptés, de manière à améliorer leur service. En Chimie, les enseignants chercheurs manquent de moyens et « *se saignent* » pour réaliser des actions.

**M. HALBOUT** rappelle à **M. FILHOL** une discussion qu'ils ont eue l'an dernier, concernant l'évolution des pratiques pédagogiques : quand on a « *la tête dans le guidon* », on ne dispose pas de temps pour réfléchir à ce type d'actions. Lorsqu'un enseignant est légèrement déchargé et travaille en conséquence dans de meilleures conditions, il peut procéder à des améliorations. Il s'agit là d'une véritable piste de réflexion.

**M. HALBOUT** pense qu'il faut se donner les moyens et ne pas se contenter uniquement de « *ce que l'on a !* ».

Pour **M. FILHOL**, son Département est tout de même actif sur le plan pédagogique !

**M. HALBOUT** croit qu'il y a aussi un effet d'entraînement avec la recherche. Il existe une rupture importante de celle-ci vers l'enseignement ...une sensibilisation reste à faire sur ce point afin que les laboratoires en prennent pleinement conscience !

**M. HALBOUT** constate une recrudescence des mutualisations avec la Faculté de Pharmacie de Montpellier.

Pour **Mme ROLLAND**, il y a effectivement beaucoup plus de mutualisations avec cette UFR ne serait-ce qu'au regard du nombre d'étudiants.

**M. HALBOUT** ne comprend pas pourquoi, au niveau master, il y a un manque d'engagement et de sensibilisation. Cela contribue aussi à l'image des formations de la composante !

Pour **M. FILHOL**, il convient d'expliquer le problème. Il ne faut pas oublier que la Faculté des Sciences est un cas particulier : la fraction « *enseignants chercheurs sur chercheurs* » est très différente de la composition moyenne des universités. Cela signifie que nous sommes dans un établissement - et pas seulement en Chimie - où le rapport « *chercheur sur enseignant chercheur* » est plutôt à l'avantage des chercheurs. En conséquence, cela crée un biais dans la composition des laboratoires car l'enseignement n'est peut-être pas aussi important que dans d'autres universités où les 3/4 des personnels sont des enseignants chercheurs.

Concernant le domaine Biologie-Écologie, **M. HALBOUT** note que le rapport est encore plus élevé et l'implication d'autant plus forte.

Pour **M. FILHOL**, cela est peut-être dû à une sensibilisation plus accrue. Le CNRS n'est pas un grand « *fan* » de la formation ...

Pour **M. HALBOUT**, il s'agit d'un débat intéressant car il montre également l'évolution à mener. Pour lui, il conviendra de continuer à faire connaître les besoins liés aux nombreux projets pédagogiques remontés par les Départements d'enseignement.

**M. HALBOUT** poursuit la présentation de la lettre de cadrage et indique que la dotation du CF204-13 a sensiblement augmenté ; ce qui permet à la composante de progressivement rénover ses locaux, au travers aussi du Plan Campus. Cela est important car cette dotation permet de mieux accueillir les usagers et en ce sens, de faire évoluer la pédagogie.

**M. HALBOUT** signale qu'une partie importante de cette enveloppe est affectée à des travaux de mise aux normes en termes de sécurité - *qui n'étaient pas jusqu'à présent, du ressort de la Faculté des Sciences* -.

**M. HALBOUT** insiste : il s'agit d'une priorité !

**M. HALBOUT** présente les autres axes forts pour 2017, dont la plupart correspondent à des reconductions d'actions préconisées l'année passée :

- l'appui aux Départements d'enseignement impliqués dans les projets immobiliers du Plan Campus,
- le maintien du soutien au pilotage et à la démarche Qualité,
- l'assistance renforcée dans le cadre de la politique d'ouverture à l'International,
- le soutien aux projets liés à l'évolution des pratiques pédagogiques.

Pour ces quatre priorités, **M. HALBOUT** explique que des lignes spécifiques seront déclinées.

Ensuite, **M. HALBOUT** liste les premières pistes de construction pour le budget 2017 :

- consolidation des ressources propres
- « *confortement* » des efforts relatifs à la réduction du nombre d'heures : « *ce n'est pas le moment de faire des dérapages !* »,
- arbitrage des priorités : en fonction des dotations et des prévisions de recettes attribuées, il conviendra de définir les montants qui pourront être alloués aux priorités suivantes :
  - maintien des crédits conséquents dédiés aux projets pédagogiques,
  - renforcement ponctuel en moyens humains : identification des besoins spécifiques des Départements, notamment celles des départements BE et Bio-MV dont les agents administratifs et techniques vont être sollicités sur le plan Campus,
  - consolidation de la politique en matière de Relations internationales,
  - affichage d'une ligne dédiée au financement des projets liés à l'évolution des pratiques pédagogiques.

**M. BOUBY** demande si la Faculté va solliciter les agents des Départements BE et Bio-MV pour la construction des nouveaux locaux.

**M. HALBOUT** lui répond que les personnels devront suivre les travaux tout comme l'ont fait les autres personnels : il s'agit là d'un travail important. En conséquence, cela serait très bien si la Direction pouvait apporter une aide mutuelle en la matière.

**Mme LAROU** s'interroge : « *Pourquoi mutualiser l'aide apportée aux Départements BE et Bio-MV alors qu'il s'agit de travaux pour le Département BE ?* ».

**M. HALBOUT** souligne que ceci est lié à une demande d'appui venant du Département Bio-MV suite au transfert de TP du Département BE vers le Département Bio-MV.

**M. HALBOUT** note une demande de renfort au sein de ces deux Départements d'enseignement. La Direction ne pouvant pas mettre des moyens d'un côté et de l'autre, il conviendrait par conséquent que ce renfort ponctuel soit mutualisé.

**Mme LAROU** et **M. TOURAINE** demandent s'il s'agit bien d'un renfort temporaire.

**M. HALBOUT** précise qu'il pourrait s'agir d'un technicien à mi-temps sur le champ des TP.

**M. TOURAINE** informe les membres du Conseil que tous les TP ne sont pas compliqués ... Deux TP importants étaient partagés entre ces deux Départements en termes d'infrastructure et de moyens humains. La réorganisation a impliqué que chacun s'assume pour chaque TP mais, pour certains d'entre eux, il existe des problèmes réellement délicats en termes de surface et de moyens.

Pour **M. BOUBY**, les propos de **M. TOURAINE** n'ont rien à voir avec la construction des nouveaux bâtiments !

**M. TOURAINE** souhaite simplement signaler un problème de TP pour les licences première année.

**M. HALBOUT** explique que si un agent est recruté en qualité de contractuel pour 12 ou 18 mois, cela permettra de décharger les équipes techniques au niveau du Département Biologie-Écologie.

**M. HALBOUT** propose qu'une réflexion puisse être initiée au sein de ces deux Départements concernant les missions de cet agent. Si celui-ci pouvait apporter son aide aux techniciens de Bio-MV, ce serait véritablement très positif.

**Mme LAROU** précise que son poste est passé à 100 % au sein de la formation Biologie-cellulaire : elle est donc présente en Bio-MV. Il ne faut pas recruter une personne dans ce Département pour qu'elle aille, in fine, en Biologie-Écologie !

**M. TOURAINE** lui répond qu'il a pu constater que ce Département ne dispose pas de moyens humains supplémentaires.

**Mme LAROU** s'interroge : « *Qu'appelle-t-on exactement « moyens humains » ?* ».

Pour **M. BOUBY** et **M. TOURAINE**, il s'agit du nombre d'agents exerçant en équivalent temps plein.

**Mme LAROU** reconnaît que des déploiements ont été réalisés.

Plus globalement, **M. HALBOUT** souligne qu'il n'y a pas eu de poste en plus, même si cela a été le cas pour certains TP.

**M. HALBOUT** rappelle qu'il s'agit de pistes de réflexion. « *Certains TP ont disposé de forces en plus, d'autres non ...* » La demande émanant du Département Bio-MV sera analysée tout comme les besoins existant au sein du Département BE. Si une embauche ponctuelle d'un agent contractuel répond à l'ensemble de ces besoins ... « *alors, tant mieux !* ».

**Mme LAROU** l'entend mais, elle se demande pourquoi fusionner les deux Départements.

**M. HALBOUT** lui répond qu'il ne s'agit pas de cela !

**Mme LAROU** précise sa question en ajoutant qu'il y aura bien une personne sur ces deux Départements d'enseignement.

**M. HALBOUT** réitère ses propos : si la Faculté des Sciences arrive à dégager de la masse salariale pour un ETP, cela sera déjà un effort important. La Direction ne pourra pas le faire pour deux ! Cependant, il est possible de ne le faire que pour BE ...

**Mme LAROU** intervient plutôt pour le Département Bio-MV.

À ce jour, **M. HALBOUT** indique qu'il n'a pas de piste mais cela va dépendre des qualifications et des compétences des personnels.

Pour **Mme LAROU**, cela n'est pas facile de mutualiser entre deux Départements !

**M. HALBOUT** donne la parole à **M. DONY**.

Concernant l'Immobilier, **M. DONY** souhaite faire un aparté au sujet des projets pédagogiques que le Département Informatique doit déposer en prévision des travaux réalisés au sein du bâtiment 16. Ainsi, il serait opportun d'ouvrir de nouvelles salles de TP dès l'an prochain ... En ce sens, le Département proposera donc à nouveau des projets pédagogiques.

**M. HALBOUT** note que cela a été chiffré et provisionné sur le PPI.

**M. DONY** confirme qu'une demande sera bien faite à ce niveau mais, elle ne suffira pas. Le Département a des besoins budgétaires en termes Immobilier.

**M. HALBOUT** note cette demande et se souvient effectivement que le Département Informatique a laissé passer son tour pendant plusieurs années ...

**M. BOUBY** n'est pas être satisfait de la réponse concernant l'aide allouée à la mise en place des nouveaux bâtiments. « *Cela fait cinq ou six ans que l'on parle de cette opération !* » Un travail important a été réalisé lors des deux premières années mais les agents n'ont jamais été déchargés dans le cadre de cette mission sur la Halle technologique !

**M. BOUBY** comprend que les Département Biologie Écologie et Bio-MV aient besoin de ce soutien mais il espère également qu'une assistance sera apportée pour les autres bâtiments du Plan Campus susceptibles d'être construits.

**M. BOUBY** s'interroge : « *Les services administratifs de la Faculté des Sciences ont-ils été déchargés pour pouvoir travailler sur le nouveau bâtiment qui va être construit ?* »

**M. HALBOUT** indique que lorsque la Faculté des Sciences sollicite un renfort au niveau de la composante, cela concerne notamment les aspects Pilotage. Ainsi, les services centraux de l'UM demandent aux Directeurs une anticipation en termes d'effectifs et de gestion budgétaire : tout ce qui est réalisé au titre du Pilotage est en lien avec cela.

Pour **M. HALBOUT**, il est clair que ce soutien ponctuel devra être renouvelé lors de la construction des autres bâtiments.

D'ici là, **M. HALBOUT** ne sera très certainement plus Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier !

Pour **M. HALBOUT**, le suivi des travaux est une charge différente de la programmation et elle requiert une présence et une mobilisation moins ponctuelle mais s'inscrivant dans la durée.

Lors de la restructuration du bâtiment 23 - DESTHEEM -, **M. HALBOUT** se rappelle de l'implication continue des personnels du Département.

Pour **M. BOUBY**, le déménagement est également en instance !

**M. HALBOUT** insiste : c'est le suivi des travaux qui est surtout exigeant !

**M. BOUBY** n'est pas contre mais cette démarche doit être suivie pour les autres Départements d'enseignement qui du reste en auront besoin.

**M. HALBOUT** confirme que ce « *genre* » de demande sera à nouveau formulé.

« *Concernant la répartition des efforts* », **M. HALBOUT** signale qu'une proposition sera présentée par **M. BRETIGNON** lors du prochain Conseil. Il convient de noter que les prochains budgets attribués aux Départements d'enseignement prendront en compte les différents types d'enseignements qui y sont effectués. Ainsi, les dotations en Fonctionnement seront effectuées en fonction des types de cours, TD, TP et terrain.

Concernant la formation continue, **M. MANCHERON** s'interroge sur le nombre d'étudiants et l'enveloppe versée à la composante dans le cadre de ce dispositif.

**M. HALBOUT** lui répond que la composante « *gagne relativement plus* » si l'on compare cette somme au nombre d'étudiants concernés.

**M. MANCHERON** est surpris par le montant affiché et demande l'effectif exact d'étudiants de la Faculté inscrits en formation continue.

**M. HALBOUT** n'a pas précisé cette donnée en tête mais, il ne s'agit que de quelques dizaines.

**M. HALBOUT** ajoute que toutes les composantes perçoivent le même montant alors que la Faculté des Sciences ne développe pas de diplômes spécifiques pour les DU.

**M. HALBOUT** note que dans les autres composantes les enseignants font énormément d'heures complémentaires dans le cadre de la formation continue, ce qui crée des recettes supplémentaires pour le budget de la structure - 40 euros par heure complémentaire -, ce qui n'est rien à côté du salaire total d'un enseignant, ni vis-à-vis de la mobilisation des agents administratifs et techniques pour le suivi de ces formations continue.

Politiquement, **M. HALBOUT** rappelle que la Faculté des Sciences n'a pas les moyens de faire cela et « *si elle les avait, il faudrait des postes en plus !* » Aujourd'hui, la formation continue ne permet pas de financer des postes supplémentaires ! Le jour où ce dispositif permettra de financer des moyens complémentaires, peut-être qu'elle se lancera davantage dans ce système.

À ce jour, **M. HALBOUT** indique que la Faculté des Sciences n'a que des contrats professionnels.

D'après ses calculs, **M. MANCHERON** compte une vingtaine d'étudiants inscrits en formation continue au sein de la Faculté des Sciences.

**M. GUEVELLOU** rectifie ce chiffre : ce dernier est d'environ 50.

Parmi ces étudiants, **M. HALBOUT** précise que certains sont exonérés de frais d'inscription. Il cite notamment le cas d'un sans domicile fixe ayant fait une demande pour intégrer un DAEU - Diplôme d'Accès aux Études Universitaires - : celui-ci doit absolument être exonéré ! C'est tout à fait le public que peut accueillir la Faculté des Sciences - demandeurs d'emploi, personnes se trouvant dans des situations financières délicates, ... - venant chercher, auprès de la Faculté des Sciences, un projet d'évolution de carrière ou s'inscrivant dans une recherche d'emploi.

**M. HALBOUT** signale qu'il y a aussi une « *ponction* » faite par le service de Formation Continue. Cependant, ce service ne ponctionne pas assez les DU : c'est la raison pour laquelle il est en difficulté financière. Sur le plan budgétaire, ce dernier a une comptabilité déficitaire à l'échelle de l'Établissement ; cela n'est pas normal.

**M. HALBOUT** explique que pour la Faculté des Sciences, une autre explication au manque de recette vient du fait que la composante sollicite des exonérations de frais pour de nombreux étudiants connaissant des difficultés financières. À cela s'ajoute une grande partie d'étudiants en formation continue au sein de la composante et qui sont des personnels de l'Éducation nationale. « *Et comme souvent, l'État est le premier à donner le mauvais exemple en ne payant pas pour la formation continue de ses personnels, sous prétexte qu'il existe un organisme de formation continue - la DAFPEN ...* ».

**M. HALBOUT** ajoute que lorsqu'un personnel de l'Éducation nationale souhaite s'inscrire en formation continue, même si cette dernière se fait dans le cadre d'une poursuite d'étude à vocation professionnelle - comme par exemple l'Agrégation interne -, cela se fait en dehors du circuit classique et la Faculté ne perçoit que très peu d'argent.

**M. HALBOUT** essaie de mettre en œuvre des conventions avec la DAFPEN pour que la composante n'y perde pas trop ...

**Mme ROLLAND** souhaiterait disposer de plus de clarté sur le nombre d'étudiants inscrits en formation continue et sur le budget dédié l'année passée.

**M. HALBOUT** a mis le budget à disposition des membres du Conseil. Pour les étudiants se trouvant dans nos formations, les recettes réalisées dans le cadre de la formation continue sont comparables à celles effectuées au sein des formations initiales.

**M. GUEVELLOU** précise que 46 étudiants étaient inscrits à la Faculté des Sciences dans le cadre de la formation continue.

**M. HALBOUT** calcule que cela revient à 46 étudiants « multipliés » par 2 500 euros, ce qui est une moyenne. Il convient de soustraire à ce résultat quelques étudiants exonérés pour obtenir la recette réelle.

**M. HALBOUT** souligne qu'il faudrait ajouter à ces 46 étudiants une trentaine d'étudiants issus de l'Éducation nationale.

**M. MANCHERON** pensait qu'il y avait beaucoup plus d'étudiants en formation continue !

**M. BOUBY** demande si ces chiffres ont évolué ou s'ils sont constants.

**M. HALBOUT** lui répond qu'ils sont stables. À une époque, les formations dispensées via « les DU sétois » - en coopération avec l'IFREMER - sur l'aquiculture étaient englobées. À présent, ce n'est plus le cas - certains ont été intégrés aux cursus master, ce qui a s'est traduit par une baisse relative du nombre d'étudiants en formation continue.

Parallèlement, **M. HALBOUT** observe une augmentation des contrats professionnels.

**M. HALBOUT** rappelle que les étudiants inscrits en formation continue suivent les cours de formation initiale.

**M. HALBOUT** se remémore - il y a quatre ou cinq ans - que la société SANOFI avait contacté la Faculté des Sciences afin de créer une formation « spécifique » alors même que la Faculté n'en avait pas les moyens. Il s'agissait également d'un « affichage » ...

**M. HALBOUT** rappelle qu'en début de Conseil, **M. BOUBY** souhaitait évoquer des sujets dans le cadre des points divers. De ce fait, **M. HALBOUT** propose de passer maintenant à cette partie.

## 8. QUESTIONS DIVERSES

### a- Adhoc

**M. HALBOUT** donne la parole à **M. GUEVELLOU**, Responsable administratif de la Faculté des Sciences de Montpellier.

**M. GUEVELLOU** demande à **M. BOUBY** s'il souhaite intervenir sur la note de rentrée récemment transmise par la Présidence de l'Université.

**M. BOUBY** confirme qu'il évoquait bien ce document, voté en Conseil d'Administration UM.

Pour **M. BOUBY**, « le problème global de cette circulaire est qu'elle régit et cadre le fonctionnement de l'application Adhoc ».

**M. BOUBY** ajoute que ce texte demande aux agents Biatss de prévoir, avant le 26 septembre prochain, les congés sur toute l'année et ce, en concertation avec leur N+1.

**M. BOUBY** s'interroge : « Comment prévoir cela ? ».

Pour **M. BOUBY**, les services devront être attentifs : si les congés annuels sont accordés par la hiérarchie au mois de septembre pour les neuf mois suivants, il est hors de question - « et SUD Éducation y veillera ! » -, qu'à un moment donné, pour des raisons de service ... ces derniers soient supprimés !

Pour **M. BOUBY**, la flexibilité dans l'organisation de travail, tant vis-à-vis des congés annuels que des contraintes de service, est malheureusement omise par cette circulaire.

**M. BOUBY** reconnaît que cela est un avantage pour les personnels ayant prévu de poser des congés mais est un inconvénient pour les services techniques notamment.

**M. BOUBY** précise que ce point sur les congés est l'objet de sa première intervention.

**M. BOUBY** indique que son second point concerne l'obligation des personnels devant les amener à communiquer, dès le mois de septembre, leur planning bi-hebdomadaire.

**M. BOUBY** y est totalement opposé car il ne fait jamais les mêmes horaires et ces dernières ne rentrent même pas dans le « *cadre rigide* » proposé par l'application Adhoc !

Cette année, **M. BOUBY** renseignera cette application pour les congés mais il n'indiquera pas ses horaires car cela est tout simplement impossible ! Il sera donc obligé d'affabuler sur tout ce qu'il fera durant l'année - alors qu'il ne ment jamais ! - ; tout cela parce qu'on l'y oblige !

**M. BOUBY** fait part d'un dernier problème : celui concernant les congés déposés sur le Compte Épargne Temps - CET -. Il regrette que le représentant de l'UNSA ne soit pas présent lors de ce Conseil ... Ce dernier avait indiqué que ce dispositif permettrait aux agents ne prenant pas leurs congés annuels, de les y déposer.

**M. BOUBY** s'est battu avec la Direction de l'Université pour faire comprendre aux équipes ce que cela impliquait. Il y a déjà deux horaires - 36 h 40 ou 38 h 05 - correspondant à deux régimes de congés différents : d'un côté 50 jours par an et de l'autre 58 jours.

**M. BOUBY** a toujours dit à la Direction que ce n'était pas la faute de l'agent s'il ne pouvait pas prendre ses congés annuels : « *c'est celle du service !* » L'agent ne part pas en vacances de manière automatique; c'est son chef de service qui lui accorde cette absence, en fonction des contraintes de service.

Dans la dernière partie de la circulaire, **M. BOUBY** note que seuls quatorze jours par an pourront être déposés dans le CET sur 50 ou 58 : « *les collègues doivent être prévenus !* »

**M. BOUBY** l'a déjà dénoncé au sein d'autres instances : il lui a été répondu que cela n'a pas été calculé ainsi ! « *Pourtant, tout est bien écrit noir sur blanc dans cette circulaire : le nombre de jours que l'agent peut mettre sur son CET correspond à la différence, non pas entre les jours pris et les 50 ou 58 jours, mais entre les jours pris et les 45 jours statutaires !* ».

**M. BOUBY** en déduit qu'un agent n'ayant pas pu poser vingt jours de congés - et qui en a normalement 58 - devrait pouvoir en récupérer 38. « *Mais non !* » Ces vingt jours seront déduits des 45 ... : cela signifie qu'il lui sera volé la différence, soit 13 jours de congés par an car, la contrainte de service n'aura pas pu lui faire bénéficier de l'ensemble de ses jours sur une année entière !

Pour **M. BOUBY**, cela est une aberration ! SUD Éducation informera les agents pour qu'ils ne choisissent pas le régime à 58 jours si jamais ils devaient ne pas pouvoir solder tous leurs congés annuels ! Ces agents ne pourront pas verser tous leurs jours dans leur CET et ils leur seront « *volés* », en conséquence, treize jours alors que s'ils restent sur un régime à 50 jours, on ne leur en volera que 5.

**M. BOUBY** note que tout cela est bien cadré par la circulaire de la Présidence. L'Université a toujours dit que les services ne compteront pas les 45 jours mais 50 ou 58 ... « *Ces propos sont mensongers car le texte cadre le fonctionnement !* ».

**M. BOUBY** conclut que l'agent qui fait bien son travail et ne prend pas ses congés pour des raisons de service - afin de ne pas pénaliser la continuité de fonctionnement -, sera pénalisé car des jours lui seront dérobés !

Pour **M. BOUBY**, le problème « *de tout cela* » est que 95% des agents de l'Université de Montpellier travaillent plus qu'ils ne le déclarent ! Les agents sont globalement impliqués mais ce type de circulaire va conduire à un désinvestissement de tous ! Ils décideront de respecter à la lettre leurs horaires et de poser tous leurs congés et ce, même si toutes les missions ne sont plus assurées ! Cela est l'esprit de la circulaire !

**M. BOUBY** s'interroge : « *Par qui cette circulaire a-t-elle été rédigée ?* ».

Pour **M. BOUBY**, ce texte est le fruit des « *administratifs* » travaillant dans un domaine où « *ils n'ont besoin que de stylos et de papier !* » Les juristes n'ont pas les contraintes des techniciens assurant des manipulations en Chimie ou en Physique, ainsi que des missions d'accueil et de sécurité des étudiants !

**M. BOUBY** le répète : cela fait plusieurs années qu'il signale que l'outil Adhoc n'est pas adapté aux réelles conditions de travail ! Lors de sa mise en place, il avait été indiqué que cette application n'effectuait pas de contrôle des horaires ... Pourtant, cela y ressemble !

**M. BOUBY** rappelle à **M. HALBOUT** que lorsque la question du logiciel Adhoc a été abordée l'an dernier, la Faculté des Sciences ainsi que les Directeurs de Département avaient conclu que celui-ci était une aberration. Pourtant, un an après, une circulaire est rédigée et cadre encore davantage ce qui était organisé auparavant !

**M. BOUBY** précise que sa mission principale est de faire fonctionner sa salle pour le Département d'enseignement Chimie, d'y accueillir et d'accompagner le plus efficacement possible les étudiants. Personnellement, il se moque de devoir faire des heures supplémentaires mais, avec ce cadrage institutionnel, les agents vont être particulièrement contraints et « *cela le touche beaucoup !* ».

**M. HALBOUT** souligne que la Faculté avait pris attache auprès de la Direction de l'Université l'an dernier sans avoir de retour sur les demandes d'amélioration : elle le refera donc cette année. Une nouvelle équipe administrative est en place au sein de l'Établissement aujourd'hui.

**M. HALBOUT** note que **M. BOUBY** a conscience que l'administration de l'Université de Montpellier est en évolution.

**M. HALBOUT** ne connaît pas, à ce jour, les conséquences de ce changement dans l'organisation de l'Établissement.

Pour **M. BOUBY**, ce n'est pas parce que **M. BEAUREGARD**, Directeur Général des Services, quitte ses fonctions, que la politique de l'établissement changera ! « *M. BEAUREGARD et M. AUGÉ sont les mêmes personnes : ils formaient un binôme ! Sur ces sujets-là, M. BEAUREGARD est totalement en accord avec M. le Président de l'Université de Montpellier !* ».

**M. HALBOUT** précise que la Faculté des Sciences doit sensibiliser encore davantage la Présidence concernant ses contraintes de fonctionnement.

**M. BOUBY** rappelle que la composante était partie sur le fait qu'elle dispose, en son sein, de nombreux métiers divers et que certaines fonctions ne rentrent pas dans le cadre de l'application Adhoc. Ces agents doivent donc disposer de marges de manœuvre, compatibles avec le service. Aujourd'hui, ils se retrouvent encore plus contraints !

**M. HALBOUT** note les remarques de **M. BOUBY** et les fera remonter auprès de la Présidence de l'Université.

**M. BOUBY** rappelle qu'il était contre la mise en place du CET car il savait d'avance que des agents ne pourraient pas prendre tous leurs congés annuels.

**M. BOUBY** signale également que les enseignants chercheurs peuvent se les faire rémunérer mais que, la Direction de l'Université considère que les quelques heures supplémentaires réalisées par les personnels Biatss coûtent trop cher en comparaison aux 150 milles heures complémentaires que comptaient l'ex Université de Montpellier 2 ! « *C'est aberrant !* ».

**M. GUEVELLOU** souhaite répondre aux différentes remarques formulées par **M. BOUBY**.

Concernant le dispositif CET, **M. GUEVELLOU** fait ici référence à une décision du Conseil d'administration de l'Établissement qui a acté ce plafonnement - 14 jours par an -.

**M. GUEVELLOU** note que **M. BOUBY** a présenté l'état de fait, notamment la dissociation « *des 45 jours de plafond légal* » et des 50 ou 58 jours susceptibles d'être pris durant une année universitaire au sein de l'Université de Montpellier.

S'agissant de la gestion prévisionnelle des congés annuels, **M. GUEVELLOU** confirme qu'il est effectivement demandé de renseigner les jours susceptibles d'être posés au titre de l'année universitaire 2016-2017.

**M. GUEVELLOU** précise qu'il n'imposera pas aux équipes - et notamment exerçant au sein des Départements d'enseignement - de valider définitivement leurs congés annuels.

**M. GUEVELLOU** préfère inciter, dans la mesure du possible, les agents à se projeter - « *il s'agit d'une prévision* »- au titre de l'année universitaire et d'envisager durant celle-ci une éventuelle révision eu égard à la charge de travail : « *Ne parle-t-on pas d'Aménagement et de Réduction du Temps de Travail ...* ».

**M. GUEVELLOU**, en sa qualité de Responsable administratif de la Faculté des Sciences de Montpellier, fera à nouveau part du constat de cette difficulté auprès de la Direction Générale des services.

**M. GUEVELLOU** rappelle que l'outil Adhoc permet de demander un congé, à charge d'être validé ou pas par le N+1. Il rappelle que cette application permet aussi de renseigner une prévision permettant ainsi de se projeter sur les mois à venir ... « *on est en mode simulation !* ».

**M. BOUBY** confirme ses propos : la circulaire demande de valider les demandes de congés !

**M. GUEVELLOU** le répète : il s'agit dans un premier temps - avant le 30 septembre - de renseigner un tableau prévisionnel des congés annuels !

**M. GUEVELLOU** ajoute que la Direction de la Faculté des Sciences est dans l'attente de réponses suite à son intervention auprès de la Présidence, sous couvert de la Direction Générale des Services. Avec **M. HALBOUT**, ils ont fait remonter un certain nombre d'observations - issues des visites de Département -, de spécificités propres ainsi que le constat évident d'une dichotomie de gestion entre les missions des agents administratifs et techniques, comme l'a précédemment précisé **M. BOUBY**.

**M. GUEVELLOU** rappelle qu'il y a des spécificités aux missions quotidiennes des agents techniques exerçant au sein des salles de TP par exemple - horaires décalés notamment -.

Pour **M. GUEVELLOU**, le CET relève d'une autre problématique. En effet, aujourd'hui il y a un plafond de 14 jours validé en mai en Conseil d'administration de l'Université de Montpellier.

**M. BOUBY** précise que le plafonnement ne le gêne pas trop. Ce qui est plus problématique est cette différence entre les deux régimes de congés - 50 et 58 jours -.

**M. HALBOUT** reconnaît que cela fait deux poids deux mesures, en fonction du choix opéré par les agents.

Pour **M. BOUBY**, si un agent ne peut poser ses congés annuels, il ne doit pas faire le choix des 58 jours !

**M. HALBOUT** propose à **M. BOUBY** d'aborder à présent le point relatif à au marché avec l'UGAP.

#### **b- Marché avec UGAP**

Pour **M. BOUBY**, le marché UGAP est une catastrophe !

**M. HALBOUT** a précédemment abordé ce sujet avec les Directeurs de Département.

**M. BOUBY** rappelle le « *problème important* » avec l'UGAP et précise qu'il n'arrive pas s'en sortir avec ses achats ! Lorsqu'on constate une différence entre les produits expédiés et ceux commandés, « *on essaie tant bien que mal de joindre le client avec qui la transaction a été opérée !* ».

**M. BOUBY** a contacté trois fois l'UGAP comme centrale d'achat public qui s'est engagée à résoudre ce problème.

**M. BOUBY** n'a jamais eu autant de retours de courriels par rapport à cette commande passée en avril dernier et dont il n'a toujours pas reçu le matériel !

**M. HALBOUT** informe **M. BOUBY** qu'il a alerté la Présidence au début du mois de juillet à propos de ce dysfonctionnement. **M. FICHOT** a indiqué qu'il fallait référencer les problèmes. De ce fait, **M. HALBOUT** a demandé à **M. FILHOL** de rédiger une note à ce sujet dans le but d'améliorer les procédures ou de trouver d'autres solutions.

Pour **M. HALBOUT**, le Département a raison de « *dénoncer* » ces dysfonctionnements trop fréquents. Il centralise avec **M. GUEVELLOU** les retours pour pouvoir ensuite alerter les services centraux, afin d'opérer des améliorations ou de modifier le mandataire.

**M. HALBOUT** indique que les services centraux lui ont dit qu'ils pouvaient effectivement améliorer ce qui ne fonctionne pas ... De ce fait, ils ont besoin de disposer de remontées précises.

Lorsqu'il a fait part de ce problème, **M. HALBOUT** explique qu'on lui a certifié que celui-ci était résolu. Toutefois, quand il a relancé **M. FILHOL**, ce dernier l'a informé que ce n'était pas le cas ...

**M. BOUBY** insiste : cela est problématique pour les techniciens, les gestionnaires et par voie de conséquence, les étudiants !

**M. BOUBY** ajoute que les gestionnaires sont relancés presque tous les jours par les services de l'Université pour procéder au service fait.

**M. HALBOUT** le répète «*Faites-nous remonter les informations !*».

**M. HALBOUT** suggère d'aborder le dernier point.

### c- Clôture des commandes

**M. HALBOUT** se demande d'où **M. BOUBY** détient cette information, d'une clôture anticipée des commandes, qui n'est qu'une rumeur.

**M. HALBOUT** précise qu'il ne s'agit pas d'un arrêt des commandes mais de la clôture budgétaire. La période de fermeture se situe deux à trois semaines avant les vacances de Noël.

Pour **M. HALBOUT**, il ne faut pas confondre l'impact budgétaire - «*où il y aura un vrai shift*» - et la possibilité de réaliser des commandes qui sera toujours effective.

**M. BOUBY** souligne que ce n'est pas l'information qu'il a eue !

**M. HALBOUT** répond que celle qu'il donne ce jour est confirmée et effective.

**M. BOUBY** ajoute que ce n'est pas ce qu'a dit le service comptabilité aux gestionnaires finances.

**M. HALBOUT** le répète: il s'agit de la clôture budgétaire, non des commandes. Celles-ci pourront être faites tout le temps mais impacteront le budget suivant.

Pour **M. BOUBY**, cela n'est pas possible !

**M. BOUBY** donne son propre exemple : ses étudiants rentrent le 12 septembre prochain. Lors de la deuxième semaine, des projets tutorés vont être dispensés aux étudiants, et ils auront besoin, pour les réaliser, de produits chimiques que **M. BOUBY** ne possède pas ... Eu égard aux exigences des enseignements, la deadline de la commande est la première semaine de novembre. **M. BOUBY** procédera ensuite à son inventaire par rapport à l'ensemble des demandes.

**M. BOUBY** note que plus de 300 produits sont commandés chaque année.

Le circuit des commandes suivi par **M. BOUBY** est précis : il doit se rapprocher de la gestionnaire puis faire signer le bon de commande par **M. GUEVELLOU**. Si celui-ci n'est pas présent, le délai est allongé de deux jours ...

**M. HALBOUT** précise que les parapheurs sont signés sous 48 heures au plus tard !

**M. BOUBY** revient sur la deadline des étudiants qui est le 1<sup>er</sup> novembre. Entre les démarches à faire, la vérification des stocks, la transmission des demandes auprès des différents fournisseurs, le retour de ces derniers, la signature des bons de commande par la Faculté des Sciences, l'envoi de ces derniers par la gestionnaire, ... «*cela prendra deux semaines si tout cela va vite !*».

**M. BOUBY** doit recevoir les produits avant le 15 décembre pour que les fournisseurs soient payés sur le budget qu'il a réservé au titre de l'année 2016 - 2 500 à 3 000 euros -.

**M. BOUBY** explique que si ces derniers ne sont pas réceptionnés au 15 décembre, ils seront payés sur le budget de l'an prochain. Cela signifie une perte de 1 500 euros cette année qui sera ponctionnée sur l'année suivante ...

**M. BOUBY** est fier de parvenir à un budget de zéro euro au 15 décembre !

Pour **M. BOUBY**, peu de personnes peuvent s'en prévaloir !

**M. VERNICOS** signale un autre problème ... Il s'agit des projets de recherche qui s'arrêtent en décembre avec des missions ayant lieu à la mi-décembre ...

**M. HALBOUT**, en sa qualité de Directeur résout un problème après l'autre en matière budgétaire ! Il peut y avoir des « *shifts* » qu'il gèrera avec **Mme VILLANUEVA-THERON** et **M. GUEVELLOU**. S'il y a des reliquats, ils ne seront pas perdus pour autant, contrairement à ce que pense **M. BOUBY**.

**M. BOUBY** insiste : « *Cet argent le sera bien pourtant !* ».

**M. BOUBY** explique que **Mme ROUZAUD**, gestionnaire du Département Chimie, fait tout pour avoir un budget à zéro en fin d'année et procéder aux commandes dans les temps impartis ... Elle réalise un travail important et s'inquiète jusqu'au 15 décembre concernant les factures pour pouvoir les payer avec l'enveloppe restante sur le compte du Département Chimie.

Pour **M. BOUBY**, ce n'est pas possible de stopper les commandes en novembre et de les ouvrir à nouveau fin janvier !

**M. HALBOUT** précise qu'il s'agit de la comptabilité mais que, cela ne sera pas pénalisant. Au pire des cas, ces reliquats iront dans les réserves de l'Université et seront réutilisés pour d'autres projets !

**M. BOUBY** a 10 000 euros de budget par an pour la gestion de sa salle. Si 2 000 euros lui sont enlevés, ce sera une catastrophe !

**M. HALBOUT** rassure **M. BOUBY** : cette enveloppe ne lui sera pas enlevée !

**M. BOUBY** demande à **M. HALBOUT** de lui confirmer que si ces produits ne sont pas arrivés au 15 décembre 2016, les 2 000 euros perdus cette année seront réaffectés sur son budget l'an prochain.

**M. HALBOUT** lui répond qu'au pire des cas, un « *jeu de taquin* » s'opèrera et il confirme que **M. BOUBY** retrouvera son budget.

**M. BOUBY** demande si une entreprise privée peut se permettre de fermer ses commandes pendant trois mois ...

**M. HALBOUT** coupe la parole à **M. BOUBY** : il pourra continuer à passer ses commandes !

**M. BOUBY** explique qu'il ne saura pas sur quel budget ces dernières seront prises ...

**M. BOUBY** s'énerve et constate que l'administration de la Faculté n'en a peut-être « *rien à faire* » mais que, cela est important pour les Départements d'enseignement ! Certes, cet argent n'est pas le sien mais sert à faire fonctionner une salle de TP !

**M. HALBOUT** demande à **M. BOUBY** de se calmer et lui explique que la gestion du budget est de la responsabilité de la Direction : les règles comptables doivent être respectées ! Au demeurant, c'est très bien que le Département soit sensibilisé à la « *bonne utilisation* » de son budget mais il faut faire confiance à la Direction de la Faculté ! Il ne faut pas voir des problèmes là où il n'y en a pas !

Pour **M. BOUBY**, cela est un problème ! La secrétaire du Département s'investit sans compter à ce propos !

**M. HALBOUT** insiste : « *cela n'est pas grave et sera géré !* ».

**M. BOUBY** souligne que cela ne l'est peut-être pas pour **M. HALBOUT** mais, ça l'est pour la personne assurant les fonctions budgétaires au sein du Département de Chimie et qui le fait bien !

**M. HALBOUT** rappelle à **M. BOUBY** que le seul responsable du budget est l'Agent comptable de l'Université de Montpellier. La gestionnaire du Département ne procède qu'à la commande des produits.

**M. BOUBY** fait observer que **M. HALBOUT** fait référence au budget global ; son propos concerne celui du Département de Chimie.

**M. HALBOUT** indique que « *nous sommes des personnels d'université et n'assurons pas une gestion propre ...* ».

Pour **M. BOUBY**, lorsque la Direction alloue un budget à un Département d'enseignement, il est affecté en fonction des locaux et des moyens humains. Pourtant, il y a des réductions car le Département sait qu'il ne dispose pas d'assez d'argent pour satisfaire tout le monde ! S'il y a des réductions ... on se fait avoir à la fin ...

**M. HALBOUT** le répète : « *le Département Chimie ne se fera pas avoir ! L'argent ne sera pas perdu !* ».

**M. HALBOUT** invite **M. BOUBY** à réaliser ses commandes qui « *arriveront lorsqu'elles arriveront* » et impacteront le budget concerné. La Direction s'engage à faire en sorte que tout soit transparent.

Pour **M. HALBOUT**, chacun doit prendre ses responsabilités ! L'agent qui gère un contrat ANR doit suivre son propre budget, qui aura un autre impact puisqu'il est fléché et non récupérable. Au niveau de la Faculté des Sciences, aucun gestionnaire ne gère son propre argent ...

Pour **M. HALBOUT**, la gestionnaire ne doit pas dépenser plus que les crédits qui lui ont été affectés. Savoir s'il y aura un impact sur le budget 2016 ou 2017, cela peut le dépasser ... Mais néanmoins, la Direction de la Faculté fait en sorte qu'il n'y ait pas d'impact sur son budget sur l'année suivante.

**M. HALBOUT** explique que des équipes au sein des services s'occupent du suivi budgétaire : « *cela est notre mission de rassurer les gestionnaires en leur expliquant que la Direction gère !* ».

**M. BOUBY** rassure **M. HALBOUT** : il ne considère pas que cet argent comme le sien ! En revanche, lorsqu'un budget lui est affecté pour fonctionner, il souhaite que celui-ci soit équilibré en fin d'année. Il est normal que les agents assurant cette mission s'inquiètent lorsqu'il y a des dysfonctionnements !

**M. HALBOUT** le répète : la gestionnaire a passé toutes ses commandes et a respecté son budget. Elle ne doit pas s'inquiéter pour le reste ... la Direction s'en occupe !

Sur les deux sujets précédemment évoqués par **M. BOUBY**, **M. HALBOUT** note de réels dysfonctionnements : « ils seront traités ! » Mais pour ce dernier, il convient de « *tranquilliser* » les gestionnaires qui sont fortement impactées.

**M. BOUBY** est heureux d'entendre que **M. HALBOUT** comprend ces dernières !

**M. HALBOUT** ajoute qu'il est vrai que ces règles peuvent les « *Impacter psychologiquement* ».

**M. HALBOUT** insiste : il n'y a aucun problème à ce sujet, en revanche, le cas des contrats ANR est beaucoup plus sensible.

**M. HALBOUT** rappelle que les contrats importants de recherche sont gérés en central.

**M. VERNICOS** parlait des contrats relatifs à l'innovation pédagogique.

**M. HALBOUT** souligne que c'est pour cette raison que la Faculté des Sciences a pris la décision d'en confier la gestion à l'échelle centrale car ils s'avèrent complexes et sont soumis à un mécanisme impliquant une technicité particulière pour laquelle « *on ne souhaite pas mettre des gestionnaires en responsabilité* ». Ces dernières pourraient mal percevoir que l'ANR coupe des crédits qui n'ont pas été dépensés en temps et en heure ...

Concernant les crédits fléchés des Départements d'enseignement, **M. HALBOUT** indique que ces derniers sont gérés en central. En revanche, ceux nécessitant une importante technicité concernant la Faculté des Sciences de Montpellier - c'est-à-dire les deux projets IDEFI – UM3D et FIGURE - et le troisième AVOSTI - sont gérés à l'échelle centrale. À cet effet, **M. DUBAIL** s'implique fortement afin que la Faculté des Sciences ne perde pas ces précieuses enveloppes !

Sans autre intervention de la part de l'assemblée, **Monsieur HALBOUT** propose que la 12<sup>ème</sup> séance - année universitaire 2016 - 2017 du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 12 h 10**.

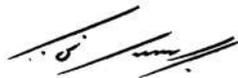
**M. HALBOUT** remercie les membres du Conseil et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **28 septembre prochain**.

Le Président de séance



Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance



Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance



Sandra GAUCERAND

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
Conseil n° 267	Mercredi 31 août 2016 - 8H30	Salle des Actes - Bâtiment 7
Conseil n° 268	Mercredi 28 septembre 2016 - 8H30	Salle des Actes - Bâtiment 7
Conseil n° 269	Mercredi 19 octobre 2016 - 8H30	Salle des Actes - Bâtiment 7
Conseil n° 270	Mercredi 16 novembre 2016 - 8H30	Salle des Actes - Bâtiment 7
Conseil n° 271	Mercredi 14 décembre 2016 - 8H30	Salle des Actes - Bâtiment 7

DESTINATAIRES

1. **Membres du Conseil** de la Faculté des Sciences de Montpellier,
2. **Philippe AUGE**, Président UM,
3. **Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
4. **Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche UM,
5. **Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
6. **Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
7. **Timothée DANIEL** Vice-président étudiant UM,
8. **Pascal BEAUREGARD**, Directeur Général des Services UM,
9. **Philippe LASHERMES**, DGSA chargé des ressources humaines et des affaires budgétaires UM,
10. **Pascale SAURET**, DGSA chargé de la formation et des vies étudiantes et institutionnelle UM,
11. **Sébastien PONS**, DGSA, chargé de l'analyse stratégique et de la conduite du changement UM,
12. **Yves CORREC**, DGSA, chargé du patrimoine immobilier, logistique et hygiène et sécurité UM,
13. **Claude BAGNOL**, Administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur chargé des systèmes d'information et du numérique UM,
14. **Charles PINERO**, Directeur des Ressources Humaines UM,
15. **Directeurs Adjoints et Directeurs de Département d'enseignement FdS**,
16. **Chefs de Service FdS**.

*Document référencé : Direction GG/SG/CF - Conseils 260 à 269, n° 267 - 31 août 2016 -*